Reçu en préfecture le 10/02/2023

ffiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE



DE2023-013 Débat d'Orientations Budgétaires - Annexe

RAPPORT PRÉSENTÉ AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION: CONTEXTE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	3
PARTIE 1: LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE	4
I. LA LOI DE FINANCES POUR 2023	4
II. UN CONTEXTE FINANCIER DE PLUS EN PLUS INCERTAIN ET TENDU POUR LE BLOC COMMUNAL	5
III. UN RALENTISSEMENT EN 2023	8
IV. LES DISPOSITIONS VISANT A PRESERVER LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES	10
PARTIE 2 : ANALYSE RETROSPECTIVE	12
I. BUDGET PRINCIPAL	12
II. BUDGET ASSAINISSEMENT	24
III. BUDGET ANNEXE DU PORT D'ESQUIBIEN	28
C. SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT — RESULTATS PREVISIONNELS	33
D. SYNTHESE : L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE (ENCOURS DE LA DETTE)	35
PARTIE 3 : GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE POUR 2023	36
I. INVESTISSEMENT	39
II. FONCTIONNEMENT	42
PARTIE 4 : CONCLUSION	50
PARTIE 5 : ANNEXES	51

Préambule : les éléments mentionnés dans le présent document sont basés sur les données connues à la date de sa présentation (notamment les pré comptes administratifs). Il expose la rétrospective 2022 et les perspectives 2023. Les éléments peuvent évoluer jusqu'à présentation des comptes de gestion et comptes administratifs définitifs.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

INTRODUCTION: CONTEXTE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Article L.2312-1 CGCT

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Article D.2312-3 CGCT

A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auguel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

PARTIE 1: LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE

I. LA LOI DE FINANCES POUR 2023

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale (LFI) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,3% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2023, les prévisions pour 2023 de ces mêmes agrégats de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, ainsi que les données d'exécution pour l'année 2021 et les prévisions d'exécution pour l'année 2022 de ces mêmes agrégats s'établissent comme suit (en % du PIB sauf mention contraire) :

	2021	2022	2023	2023
	Loi de f	finances po	ır 2023	LPFP 2023-2027
Administrations public	ues locales			
Solde	0	0	0	0.1
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)		295	305	305
Evolution de la dépense publique en volume (en %)	2.8	0.1	-0.6	-0.6

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

II. UN CONTEXTE FINANCIER DE PLUS EN PLUS INCERTAIN ET TENDU POUR LE BLOC COMMUNAL

1. La réduction du pouvoir de taux impose la constitution d'une épargne de précaution

Depuis 2017 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes du bloc communal sont plus exposées aux variations de la conjoncture économique. Cette évolution oblige à la constitution d'une épargne de précaution pour faire face aux aléas. Ainsi, pour les communes, 7.2% de la fiscalité dépend de la conjoncture.

Au total, les ordonnateurs locaux ont perdu leurs marges de manœuvre sur 11,4 Md€ de recettes locales, soit 15,2% du produit des impôts et taxes locales.

La réduction du pouvoir de taux réduit le pouvoir de décision des ordonnateurs locaux qui ont en effet perdu une partie du levier fiscal. La réduction du levier fiscal modifie ainsi le modèle économique des collectivités du bloc communal puisque les ordonnateurs locaux ne peuvent plus arbitrer sur l'évolution d'une partie croissante des ressources locales pour les adapter aux besoins locaux.

Une part croissante des recettes n'est plus acquittée par le contribuable local mais par l'Etat, le pouvoir de taux des collectivités étant réduit dans le même temps. Sur le graphique suivant sont représentées les évolutions, depuis 2014, de l'épargne (en rose) et de l'investissement (en orange). Les courbes en pointillés décrivent ces évolutions. Les droites résument les tendances.

Les droites révèlent que l'épargne a tendance à augmenter plus vite que l'investissement depuis 2014. C'est l'effet de la baisse des dotations, puis l'effet de la réduction des marges de manœuvre et du pouvoir de taux qui obligent à maintenir une épargne de précaution : cette épargne de précaution compense ainsi l'affaiblissement du levier fiscal et la réduction des ressources locales.

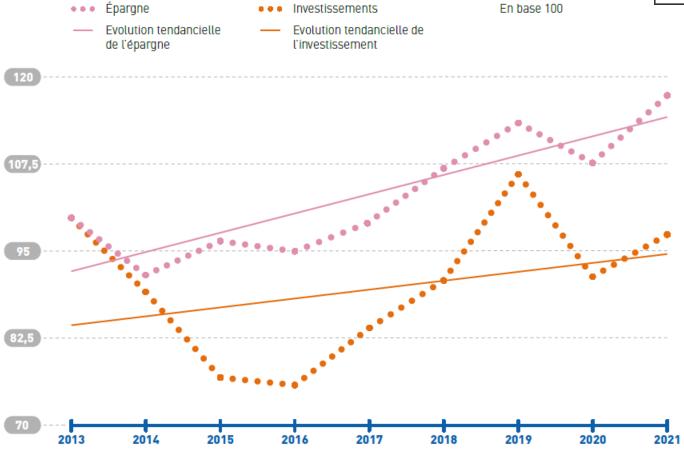
L'adossement croissant des recettes locales à la conjoncture économique affaiblit en outre le rôle contra cyclique des communes et des EPCI pour soutenir l'offre de services à la population et la résilience de l'économie.

Ainsi, l'équilibre des finances du bloc communal en 2022 et les perspectives pour 2023 sont aussi le résultat du changement de modèle économique pour l'établissement des budgets.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE



2. 2022 : une forte hausse des dépenses de fonctionnement

Le retour de l'inflation : les budgets des communes et de leurs intercommunalités subissent la violence des impacts d'une crise mondiale. La reprise économique et les tensions induites sur la demande après les confinements d'une part, et la stratégie du « Zéro Covid » en Chine d'autre part, ont provoqué une rupture dans la chaîne d'approvisionnement et alimenté l'inflation. S'ajoute la guerre en Ukraine, qui a généré une forte augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Sur un an, selon l'estimation de l'INSEE, les prix à la consommation augmentent ainsi de 6.2% en octobre 2022, après + 5.6% le rhois precedent. Cette hausse de

l'inflation est due à l'accélération des prix de l'énergie qui enregistrent une hausse de plus de 19%, et de l'alimentation qui augmente de plus de 11%. L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation qui s'applique aux budgets en tenant compte des spécificités de la dépense publique communale.

Le retour de l'inflation pèse ainsi directement sur les budgets et plus particulièrement sur le poste des achats et charges externes qui correspondent aux dépenses de consommation intermédiaires et des services externes, aux achats de biens non stockables (eau, énergie), etc. Ce poste représente près d'un quart des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation de 3.5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 3,3 Md€ pour l'ensemble des collectivités, dont environ 1,2 Md€ pour le bloc communal. S'ajoutent les autres mesures, concernant le maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2022 (GIPA), la revalorisation du bas des grilles indiciaires de la catégorie C- et les mesures sectorielles liées aux accords Segur et Laforcade.

Ces hausses de dépenses ont cependant été limitées par une optimisation de l'offre de services à la population (révision des plages horaires d'accès aux équipements publics, fermetures temporaires, etc) et par une moindre évolution des subventions en fonctionnement.

Au total, la hausse des dépenses de fonctionnement en 2022 devrait être environ deux fois plus élevée qu'en 2021. Pour mémoire, en 2021, les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont augmenté de 2,7%.

La forte hausse des charges dès 2022 et courant 2023 pèsera sur le niveau d'épargne.

3. Les recettes de fonctionnement

La hausse des recettes de fonctionnement en 2022 devrait être tirée principalement par la revalorisation des bases fiscales qui s'est élevée à 3,4 % et qui s'applique à environ trois quarts des bases (locaux des particuliers et locaux industriels de la TFPB). Ainsi, en 2022, cette revalorisation devrait générer une augmentation du produit plus importante qu'en 2021.

Les recettes des tarifs devraient augmenter dans des proportions plus importantes qu'en 2021 où le produit des tarifs a été grevé par la fermeture des services lors des confinements.

De manière générale, la fin des confinements, la reprise de la croissance et de l'activité vont permettre une augmentation par rapport à 2021 et un retour à des niveaux de produits d'avant-crise.

4. Maintien des investissements en raison de l'effet report de la crise sanitaire et d'un effet prix

Les investissements 2022 bénéficient notamment des derniers effets reports de l'année 2020. En effet, les investissements interrompus en 2020 en raison des confinements ont été reportés en 2021 mais aussi en 2022. Au-delà de ces rattrapages, 2022 pourrait enregistrer une hausse faciale des montants en raison de

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

l'inflation. Cette dernière a en effet donné lieu à des renégociations à la hausse des marchés publics pour tenir compte du renchér des prix de l'energie et des matières premières.

	2019	2020	2021	2021/2019
Investissement en Md€	36,39	31,48	32,82	-3,57
Evolution en %	+15%	+13,5%	+4,3%	-9,8%

En 2022, l'investissement devrait augmenter par rapport à 2021 en raison des derniers effets de report et d'un effet prix. Toutefois, cette hausse risque de ne pas combler le manque à gagner par rapport à 2019.

UN RALENTISSEMENT EN 2023

1. Une forte augmentation des dépenses en 2023 en lien avec l'inflation

Les prévisions d'inflation pour 2023 sont de l'ordre de près de 5% (chiffre annoncé de 4,3%).

Le maintien de l'inflation prévu à des niveaux élevés jusqu'en 2025 sous l'effet de la diffusion progressive des hausses de coûts de production et le durcissement des politiques monétaires devraient continuer de peser sur les budgets locaux.

Les charges à caractère général seraient les plus touchées par cette évolution et elles pourraient augmenter jusqu'à 11,6%. En effet, à un effet volume dû à la poursuite de la réouverture des services (en 2021, certains services étaient encore fermés, les animations largement moindres qu'en période « normale ») s'ajouteraient un effet prix différent de celui s'appliquant aux ménages en raison de la nature des dépenses locales.

Les dépenses de personnel intègrent plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements :

- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3.5% en année pleine ;
- La revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C;
- L'alignement du traitement minimum sur le SMIC;
- L'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B;
- La reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

La hausse des taux d'intérêt risque elle aussi de se poursuivre pour lutter contre la hausse de l'inflation, les banques centrales appliquant des hausses de taux pour réduire la demande et donc le niveau de l'inflation.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

2. Un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixé aux collectivités locales

Le retour du déficit des finances publiques sous le seuil des 3% du PIB n'est prévu que pour 2027, dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 publiée en même temps que le projet de loi de finances pour 2023.

Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics via des pactes de confiance. Un suivi de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) sera mis en place pour les régions, les départements et pour les communes et intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros, soit environ 500 collectivités. La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point. Le suivi de cet objectif sera assuré au niveau de chaque catégorie de collectivités. En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.

Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux et annexes des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur (article 16 LPFP 2023-2027)	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	4,3	3,0	2,1	1,8	1,8
Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en volume	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,5	-0,5

Cette évolution est à titre indicatif mais il est à noter qu'elle marque une plus forte contrainte que les orientations précédemment fixées.

Cette évolution peut être ajustée selon certains critères mais les perspectives sont données ci-dessus. Le taux fait également l'objet d'un ajustement annuel en fonction des chiffres actualisés.

3. Baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Après la baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros, une nouvelle baisse des impôts de production de 8 milliards d'euros en supprimant la CVAE étalée sur deux ans est inscrite dans le projet de loi de finances 2023. La suppression de la CVAE serait compensée par un transfert d'une fraction de TVA. Le montant de la compensation serait déterminé sur la base d'une moyenne quadriennale des recettes engrangées en 2020, 2021, 2022 et 2023. Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022 et 2023 ;
- une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. La dynamique annuelle de cette fraction de TVA sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires, dont les modalités de répartition seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

les collectivités. L'absence d'année blanche permettra par ailleurs de bénéficier de la dynamique de TVA observée entre 2012 : 029-200054724-20230207-DE2023 013-DE TVA pourrait être supérieure à 5% en 2023.

4. Les perspectives d'évolution de l'investissement

Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +7,3%, le Plan de relance semblant produire ses effets. Toutefois l'augmentation forte des coûts des travaux publics et les difficultés d'approvisionnement pourraient venir nuancer cette croissance dynamique des investissements. Le recours à l'emprunt du bloc communal serait en légère hausse de 2,4% mais compte tenu du niveau des remboursements, une stagnation de la dette du bloc communal est attendue, les communes ponctionnant leur fonds de roulement pour ajuster leurs équilibres budgétaires.

LES DISPOSITIONS VISANT A PRESERVER LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

1. Une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La loi de finances pour 2023 prévoit une augmentation de la DGF du bloc communal à hauteur de 320M€ dont +200M€ sur la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), +90M€ sur la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et + 30M€ sur la dotation intercommunalité. Cette augmentation ne profiterait néanmoins pas à toutes les communes et intercommunalités.

Il est à noter également que cette hausse de 1,7% reste très inférieure à l'inflation prévisionnelle pour 2023 (environ 5%).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA qui progresserait de plus de 5%, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, la loi de finances étend le nombre de communes autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants. Le périmètre des "zones tendues" va concerner près de 4 000 nouvelles communes. La liste sera fixée par décret.

La réforme du système d'attribution des dotations va s'étaler jusqu'en 2028. Elle sera à somme nulle ou presque sur le plan national : 56% des communes devraient y gagner, 44% y perdre.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

Une étude de l'association des maires ruraux du Finistère conclut que 90% des communes rurales seront perdantes dans le départe ment.

2. L'actualisation des bases de fiscalité locale

Pour 2023, les recettes pourraient bénéficier d'un effet base à hauteur de 7,1%. S'ajoutera un effet taux pour les collectivités qui auront besoin d'ajuster leurs recettes à l'augmentation de leurs dépenses et financer le reste à charge.

Le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 serait repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report serait en 2028.

3. Les dispositifs d'aide pour faire face à la hausse des prix de l'énergie

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Légende :

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

BP : Budget Prévisionnel CA : Compte Administratif

DRF: Dépenses réelles de fonctionnement

RRF: Recettes réelles de fonctionnement

PARTIE 2 : ANALYSE RETROSPECTIVE

I. BUDGET PRINCIPAL

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

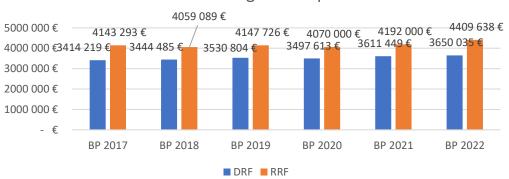
(Dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement)

Budget prévisionnel:

	DRF	RRF
BP 2017	3 414 219 €	4 143 293 €
BP 2018	3 444 485 €	4 059 089 €
BP 2019	3 530 804 €	4 147 726 €
BP 2020	3 497 613 €	4 070 000 €
BP 2021	3 611 449 €	4 192 000 €
BP 2022	3 650 035 €	4 409 638 €

Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Budget de référence 2022 / RRF et DRF Budget Principal



Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Compte administratif:

Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

	DRF RRF		Variatio	n N / N-1
CA 2017	3 299 070 €	4 264 057 €	DRF	RRF
CA 2018	3 133 494 €	4 012 810 €	-5%	-6%
CA 2019	3 176 093 €	4 249 245 €	1%	6%
CA 2020	3 158 979 €	4 336 363 €	-1%	2%
CA 2021	3 372 807 €	4 473 796 €	7%	3%
CA 2022	3 286 487 €	4 626 316 €	-3%	3%

Comparaison exécution 2022 **Budget Principal** 4249 245€ 4264 057 € 4012810€



Compte administratif:

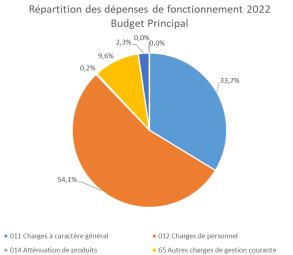
■ 66 Charges financières

■ 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires

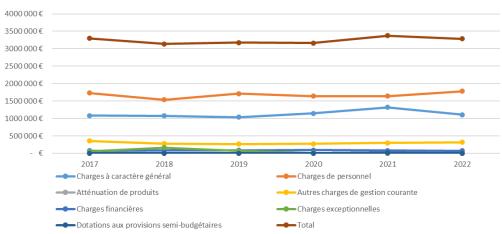
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2022 :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
011	Charges à caractère général	1 080 138 €	1 071 855€	1 037 691€	1 144 804 €	1 315 847 €	1 108 489 €	33,7%
012	Charges de personnel	1 729 956 €	1 534 776€	1 712 626€	1 641 181 €	1 640 251 €	1 778 809 €	54,1%
014	Atténuation de produits	- €	- €	- €	- €	19 927 €	7 878 €	0,2%
65	Autres charges de gestion courante	357 206 €	276 972 €	266 123€	272 470€	298 425€	314 943 €	9,6%
66	Charges financières	75 155€	87 499 €	87 084€	91 545 €	79 496 €	75 721€	2,3%
67	Charges exceptionnelles	56 615€	162 393 €	72 569€	8 978 €	1837€	647€	0,0%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	- €	17 024 €	- €	0,0%
	Total	3 299 070 €	3 133 494 €	3 176 093 €	3 158 979 €	3 372 807 €	3 286 487 €	100,0%

Pas de prise en compte des opérations d'ordre



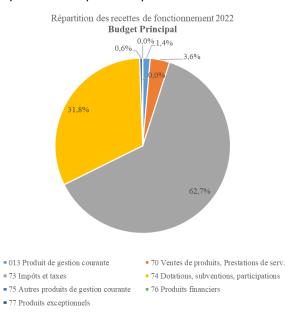


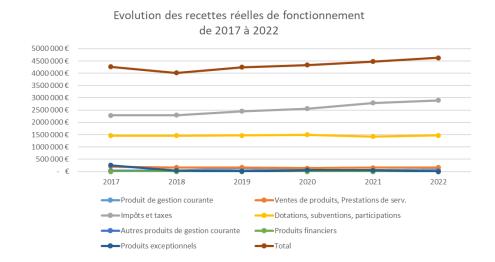


■ 67 Charges exceptionnelles

Répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2022 :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
013	Produit de gestion courante	35 763 €	41 405 €	131 154€	56 227€	47 964 €	63 624€	1,4%
70	Ventes de produits, Prestations de serv.	196 389€	163 611 €	166 454 €	140 870 €	158 959 €	165 421 €	3,6%
73	Impôts et taxes	2 286 030 €	2 290 197 €	2 449 908 €	2 563 486 €	2 787 362 €	2 901 632 €	62,7%
74	Dotations, subventions, participations	1 463 834 €	1 456 892 €	1 472 661€	1 494 841€	1 427 033 €	1 469 641€	31,8%
75	Autres produits de gestion courante	24 987 €	24 153 €	27 141 €	20 479€	5 992 €	25 976€	0,6%
76	Produits financiers	771€	8€	614€	5€	12€	7€	0,0%
77	Produits exceptionnels	256 284 €	36 545 €	1 314€	60 455 €	46 475 €	15€	0,0%
	Total	4 264 057 €	4 012 810 €	4 249 245 €	4 336 363 €	4 473 796 €	4 626 316 €	100,0%

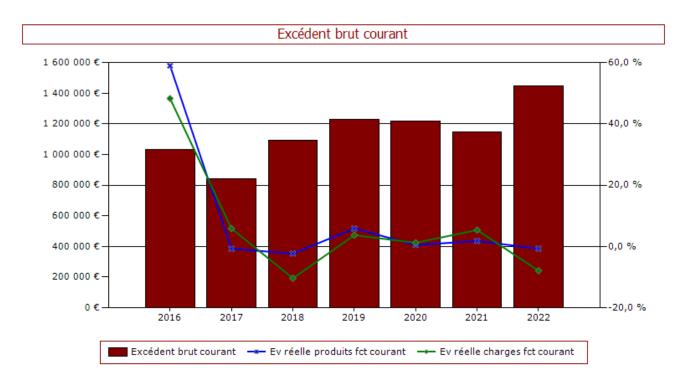




SECTION DE FONCTIONNEMENT - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE 2022 :

L'excédent de fonctionnement 2022 prévisionnel est de : 1 099 723 €.

L'année 2022 est marquée par une hausse de l'épargne de gestion, comme en atteste le graphique ci-dessous.



Les principaux éléments significatifs concernant les dépenses de fonctionnement portent sur :

- Charges à caractère général :

- Une hausse du prix des combustibles et carburants, de l'alimentation, ceci associée à une reprise des déplacements et rendez-vous en présentiel (retour à un fonctionnement classique suite au Covid);
- Une augmentation des prestations de services dû à la hausse des interventions du service informatique commun (mise à niveau du système d'information);

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

- O Transport collectif du personnel, qui correspond au transport des membres des clubs de la collectivité (Cabestan, courses) et eleves des ecoles publiques, dans le cadre de leurs activités : reprise des activités suite à la fin du Covid et hausse du coût du carburant.
- o Baisse de l'article 6228 « divers » qui correspond à un transfert des charges liées au personnel extérieur des charges à caractère général (chapitre 011) vers les charges de personnel (chapitre 012).

Dépenses de personnel :

- o Intégration du « personnel extérieur » : 3 postes d'agents intérim CDG, poste de cheffe de projet en année pleine et chargée de communication (4 mois)
- O Mise en place du Rifseep part fixe : augmentation approximative de 30 000 € (réalisé 2022) par rapport au régime indemnitaire versé précédemment.
- Augmentation du point d'indice de 3.5% à compter du 1^{er} juillet 2022 : approximativement 25 000 € sur 2022, soit 50 000 € en année pleine (agents titulaires et contractuels)
- o Prime inflation: 3 500 €

Mouvements de personnel intervenus en 2022 ou tout début 2023 :

- Arrivée d'une nouvelle Directrice Générale des Services :
- Recrutement ou prolongation de 9 agents contractuels :
 - o recrutement direct : 6 agents au service technique (renfort dans l'attente de réorganisation, remplacements maladie) ;
 - o via le service intérim du Centre de Gestion du Finistère (3 agents au service administratif) :
- 3 nominations stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (3 au 1^{er} janvier 2023);
- 3 titularisations (2 courant 2022 et 1 au 1^{er} janvier 2023);
- Prolongation des 2 disponibilités;
- 4 départs en retraite (2 courant 2022 et 2 au 1er janvier 2023);
- Poste de cheffe de projet « Petites Villes de Demain » en année pleine : recrutement par la Communauté de Communes, poste financé par subventions à hauteur de 75% et participation des communes d'Audierne et Plouhinec pour moitié chacune des 25% restant, soit 12.5% pour la Commune d'Audierne ;
- Recrutement d'une chargée de communication à mi-temps à compter de début septembre (emploi partagé avec la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz);
 - Renouvellement d'une mission d'archiviste pendant 5 mois ;

Ci-dessous les réalisations 2022 en matière de ressources humaines :

Evolution de l'organisation du service technique pour l'adapter aux besoins de la collectivité : identification de seconds aux chefs d'équipe, identification de référents, évolution des fiches de postes, mise en place d'un tableau des emplois ;

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

Engagement d'une réorganisation du service scolaire / périscolaire : optimisation du fonctionnement des services scolaires et periscolaires des 2 ecoles en fonction des départs en retraite (qui se poursuivent jusqu'à mi-2023) et besoins des services.

- Mise en place du Rifseep part fixe;
- Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (détermination des critères et modalités, accompagnement des encadrants, sensibilisation et échanges avec les agents) : mise en œuvre concrète (et financière) sur 2023 ou début 2024 selon planning de réalisation des entretiens.
- Mise en place du télétravail

L'année 2022 a également été marquée par :

- L'élaboration et la signature de la convention valant Opération de Revitalisation de Territoire, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la commune de Plouhinec et la Communauté de Communes. La convention a été signée avec l'Etat et la Région. Cette collaboration a acté la volonté de travailler ensemble des collectivités du territoire, conduisant des projets en commun.
- La sécurisation et modernisation du système d'information : changement de serveur en cours, évolution du matériel informatique pour plus d'efficience, de performance, pour des conditions de travail modernisées, permettant également de concrétiser le télétravail ;
- La construction et mise en service d'un nouveau site internet plus moderne et plus fonctionnel;
- La concrétisation du passage à la M57, nouvelle nomenclature des communes ;
- La mise en œuvre d'une modification simplifiée et l'engagement d'une modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme ;
- Une forte évolution du volume de titres d'identité traités au niveau de l'accueil :
 - 2064 titres ont été traités au total (1 394 cartes d'identité et 1 070 passeports) contre un total de 1 614 en 2021. Cette forte évolution est liée à la reprise des voyages suite au Covid, le souhait des administrés de disposer de la nouvelle carte d'identité et la nécessité de disposer d'un passeport pour se rendre en Grande Bretagne suite au Brexit. Les chiffres 2022 ramènent l'activité au niveau connu en 2019.
- Une nette reprise des animations tout au long de l'année, qu'elles soient organisées à l'initiative du tissu associatif local ou de la commune. Ces manifestations ont mobilisé du temps agent tant pour la préparation administrative et technique que pour la mise en œuvre lors du déroulement des animations (manutention et mise en place de matériel, installation / désinstallation électrique, etc).
- Un renouvellement du projet d'illuminations de Noël : l'année 2022 a connu des retours positifs et une fréquentation soutenue, notamment sur les temps de week-end et vacances.
- L'évolution de l'éclairage public visant à optimiser et réduire par conséquent les consommations électriques. Cette mise en œuvre a pris effet au 1er novembre 2022 et portera ses fruits en 2023 (année pleine).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT (CHIFFRES : PRE-COMPTE ADMINISTRATIF 2022)

Solde de l'exercice 2022, hors solde d'exécution positif reporté et hors restes à réaliser :

Dépenses réelles d'investissement : 1 796 782,91 €
 Recettes réelles d'investissement : 1 216 290,79 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

En 2022, les dépenses d'investissement du Budget Principal ont concerné essentiellement :

OPERATION	MONTANT (TTC)	PRECISIONS
Cinéma	31 386,43 €	Maîtrise d'œuvre, marché de travaux, parution aux journaux d'annonces légales,
Cirieria	31 360,43 €	coordination SPS, diagnostic complémentaire amiante
Acquisition matériel roulant	76 621,21 €	Acquisition d'un véhicule électrique pour le service administratif et les déplacements
Acquisition materier rodiant	70 021,21 €	des élus , véhicules des services techniques
Aménagement du centre ville	8 220,83 €	Eclairage public – vidéoprotection SDEF
Travaux d'aménagement du littoral	18 187,80 €	Solde marché talus rocheux quai Jacques de Thezac, Aménagement de l'abri du marin,
Travaux u amenagement uu nttorai	10 107,00 €	remplacement lames passerelle des Capucins.
Aménagement aire de jeux pour enfants	3 156,00 €	Achat filets pont bois vertigo pour aire de jeux du Môle
		Programme de voirie 2020 sur trois axes : Problématique de gestion des eaux
		pluviales et lutte contre les inondations sur divers secteurs et rues (ex : venelle
Travaux de voies et réseaux	761 558,18 €	Fénelon, secteur de la Croix Rouge , rue du Sémaphore, etc)Mise en sécurité des
		bandes de roulements dégradées (rue de L'abbaye, rue de La Résistance),
		aménagement de parkings péri-urbains (rue Amiral Courbet,)
Salle multi-activités	5 100,00 €	Diagnostic structurel bureau d'études Dos pour évaluation des charges d'exploitation
Salle muiti-activites	5 100,00 €	possible aux mormes ERP
Réhabilitation du Mât Fénoux	6 634,32 €	Diagnostic amiante et plomb , et de contrôle technique préalable
Etude de renouvellement urbain	4 200,00 €	Aptitude globale des sols de l'ANC au niveau lieu-dit Lesnoal (ECR).
Ancien collège Saint Joseph	136 588,00 €	Acquisition du bâtiment
Ecole Pierre Le Lec	9 240,00 €	Etude de structure à l'école Pierre Le Lec ;
Ecole Pierre Le Lec	9 240,00 €	Etude géotechnique pour projet de création de parking + talus amont.
Matériel informatique	15 876,70 €	Renouvellement du matériel informatique, sécurisation de l'infrastructure
		Continuation établissement du zonage d'assainissement eaux pluviales (IRH) ;
Révision du PLU 2010	17 460,00 €	Modification simplifié n°1 du PLU ; Accompagnement de la collectivité dans le cadre
		de la procédure de modification de droit commun du PLU + avenant.
Signalétique de la vélo route	20 238,00 €	Marquage de la vélo route 45 littorale du centre ville au port d'Esquibien, installation
Signaletique de la velo loute	20 238,00 €	d'appui vélo et de plaque de signalétique au centre-ville
Enfouissement des réseaux	14 757,78 €	Déplacement du réseau d'orange pour effacement esthétique rue Louis Pasteur
		Parution aux journaux d'annonces légales de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour
		étude de programmation sur les besoins en bâtiments scolaires, Diagnostic plomb
Travaux bâtiments communaux	21 150,12 €	avant démolition maison rue Charles Peguy, Diagnostic amiante et plomb avant
		travaux de l'école Esquibien, Remplacement du chauffe-eau au stade de football
		d'Esquibien, Marché étude musée (Abaque).
Signalétique générale	21 860,53 €	Acquisition de panneaux, Acquisition de butées de parking
Liaisons douces	9 780,00 €	Réaménagement de la liaison douce de la rue Clémenceau par les services
LIGISOTIS GOUCES	5 /00,00 €	techniques
Théâtre G Madec	480,00€	Acquisition de matériel pour le théâtre
Acquisition de matériel et mobilier	119 252,93 €	Acquisition de deux radars pédagogiques , robots de tontes, matériel informatique
Acquisition de materier et mobiller	119 232,93 €	pour les écoles
Illuminations de Noël	15 541,20 €	Préparatifs et travaux électrique pour illuminations de Noel 2021
Rue Marcelin Berthelot	10 053,63 €	Etude géotechnique et plan réseaux en vue de la reprise du mur de soutènement du 52 bis

Les restes à réaliser 2022 en termes de dépenses d'investissement :

Opération	Compte	Nom de l'opération	Restes à réaliser au 31/12/22 Montant TTC
117	21318	Cinéma	8 666,23
117	2313	Cinéma	692 989,03
155	215731	Acquisition de matériel roulant	97 200,00
160	21758	Ecole P. Le Lec	63 554,68
162	2031	Travaux d'aménagement du littoral	8 160,00
162	2312	Travaux d'aménagement du littoral	14 070,00
19	2031	Travaux de voies & réseaux	51 470,64
19	2041582	Travaux de voies & réseaux	34 913,00
19	21538	Travaux de voies & réseaux	10 184,40
19	2315	Travaux de voies & réseaux	1 080,00
19	2318	Travaux de voies & réseaux	173 761,30
195	2031	Réhabilitation du Mât Fenoux	20 563,68
199	2031	Travaux églises	16 800,00
201	21318	Centre technique municipal	2 634,00
211	21318	Ancien collège Saint-Joseph	52 499,60
213	21838	Matériel informatique	16 740,96
30	2111	Acquisition de terrains	2 190,00
4113	202	Révision du PLU 2021	2 580,00
4113	2031	Révision du PLU 2021	1 260,00
4131	2315	Enfouissement des réseaux	511,29
4142	2031	Travaux bâtiments communaux	19 245,79
4142	21318	Travaux bâtiments communaux	10 576,35
4143	2158	Signalétique générale	6 842,72
4144	2318	Liaisons douces	4 200,00
66	21838	Acquisition de matériel et mobilier divers	6 034,39
70	2318	Rue Marcellin Berthelot	294 327,10
Total			1 613 055,16 €

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (les principaux partenaires de la commune sont l'Etat, la Région Bretagne et le Département du Finistère);
- A noter que pendant l'année 2022 une souscription a été réalisée auprès de particuliers et entreprises (16 291€ mobilisés à ce stade), préalable indispensable à une mobilisation de fonds auprès de la Fondation du Patrimoine. La collectivité s'est aussi vu allouer des fonds à hauteur de 141 000 € pour la réhabilitation du Mât Fénoux et de la culée de la passerelle des Capucins.

• Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 en termes de recettes :

Compte	Nom de l'opération	Objet	Restes à réaliser au 31/12/2022 Montant TTC
1322	Cinéma	Région Bretagne - Arrêté du président du conseil régional de Bretagne du 26/03/2020	89 380,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2021 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 21/05/2021	59 500,00€
13462	Cinéma	DSIL 2021 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 11/08/2021	17 571,00€
1328	Cinéma - Centre national du cinéma - compte de soutien	Centre national du cinéma - compte de soutien (10/11/2021)	131 271,00€
1328	Cinéma - Centre national du cinéma - Aide sélective	Centre national du cinéma - Aide sélective (10/11/2021)	60 000,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2022 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 05/07/2022	100 000,00€
1331	Parc informatique des écoles	DETR 2021 Arrêté du préfet du Finistère du 09/03/2021	3 500,00 €
13462	Parc informatique des écoles	Socle numérique - convention du 21/06/2021	14 095,00 €
1321	Musée maritime	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	58 025,00 €
1321	Etude rénovation énergétique des bâtiments communaux	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	8 382,50 €
1321	Liaisons douces	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	70 000,00 €
1323	Culée de la passerelle des Capucins	Pacte Finistère 2030 - arrêté du 5/12/2022	25 000,00 €
1328	Mât Fénoux et culée de la passerelle des Capucins	Mission Bern - Loto du Patrimoine	141 000,00 €
13462	Plan guide Place du Général de Gaulle	Banque des territoires	24 958,00 €
13462	Etude de programmation des besoins en bâtiments scolaires	Banque des territoires	19 013,00 €
Total			<u>821 695,50 €</u>

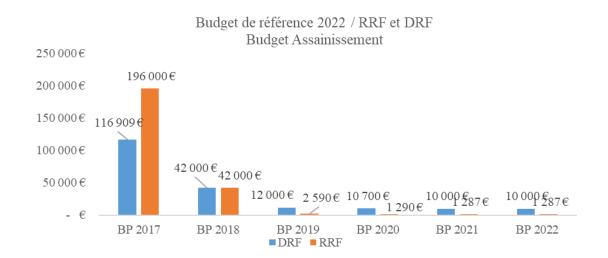
- La dotation du FCTVA versée par l'Etat sur les dépenses d'investissement. Le taux de compensation est à ce jour de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements pris en compte.
- La Taxe d'aménagement due en matière d'urbanisme, maintenue au taux de 2%.

II. BUDGET ASSAINISSEMENT

1. Section de fonctionnement

Budget prévisionnel:

	DRF	RRF
BP 2017	116 909 €	196 000 €
BP 2018	42 000 €	42 000 €
BP 2019	12 000 €	2 590 €
BP 2020	10 700 €	1 290 €
BP 2021	10 000 €	1 287 €
BP 2022	10 000 €	1 287 €



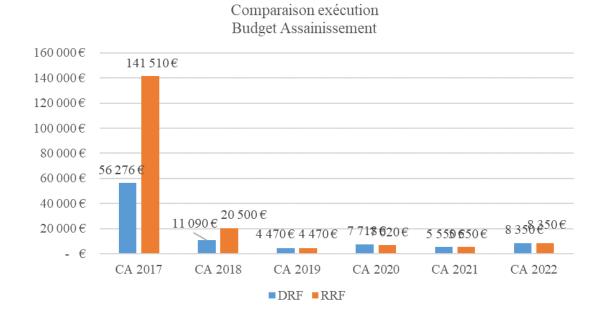
Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Compte administratif:

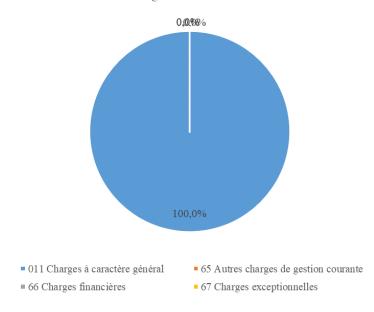
	DRF	RRF
CA 2017	56 276 €	141 510 €
CA 2018	11 090 €	20 500 €
CA 2019	4 470 €	4 470 €
CA 2020	7 718 €	7 020 €
CA 2021	5 550 €	5 550 €
CA 2022	8 350 €	8 350 €



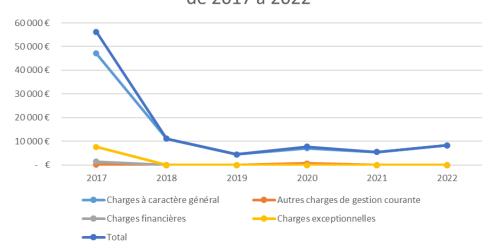
Répartition des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
011	Charges à caractère général	47 088 €	11 090 €	4 470 €	7 020 €	5 550€	8 350 €	100,0%
65	Autres charges de gestion courante	159€	- €	- €	698€	- €	- €	0,0%
66	Charges financières	1 424 €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
67	Charges exceptionnelles	7 605 €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
	Total	56 276 €	11 090 €	4 470 €	7 718€	5 550€	8 350 €	100,0%

Répartition des dépenses de fonctionnement 2022 Budget Assainissement



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2022



Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

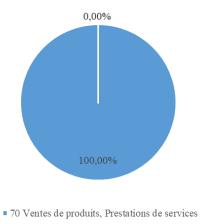
ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
70	Ventes de produits, Prestations de services	141 496 €	20 500 €	4 470 €	7 020 €	5 550€	8 350 €	100,00%
75	Autres produits de gestion courante	- €	0,45€	- €	- €	- €	- €	0,00%
77	Produits exceptionnels	14€	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
	Total	141 510 €	20 500 €	4 470 €	7 020 €	5 550€	8 350 €	100,0%

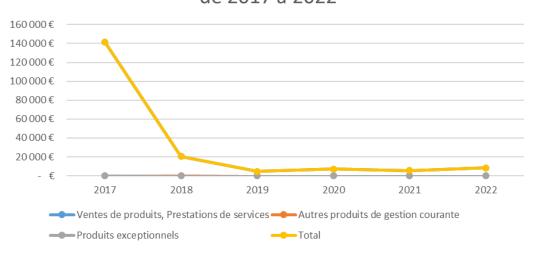
Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Répartition des recettes de fonctionnement 2022 **Budget Assainissement**



- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnels

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2022



2. Section d'investissement (chiffres : Compte administratif 2022) **Budget Assainissement**: Pas de section d'investissement

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

III. BUDGET ANNEXE DU PORT D'ESQUIBIEN

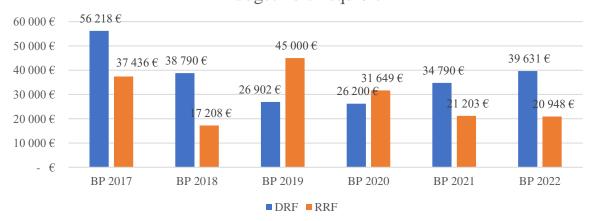
1. Section de fonctionnement :

Budget prévisionnel:

	DRF	RRF
BP 2017	56 218 €	37 436 €
BP 2018	38 790 €	17 208 €
BP 2019	26 902 €	45 000 €
BP 2020	26 200 €	31 649 €
BP 2021	34 790 €	21 203 €
BP 2022	39 631 €	20 948 €

Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Budget de référence 2022 / RRF et DRF Budget Port Esquibien

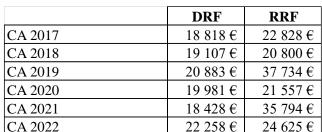


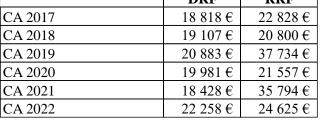
Reçu en préfecture le 10/02/2023

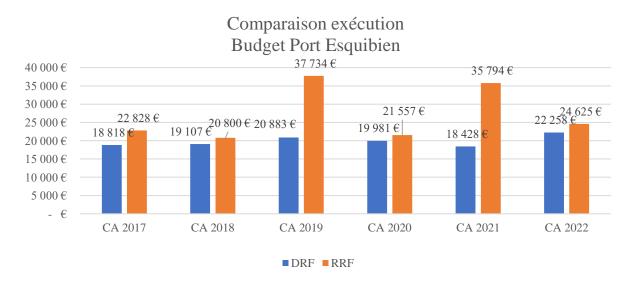
Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Compte administratif:







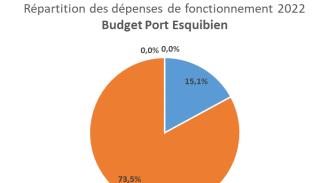
Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

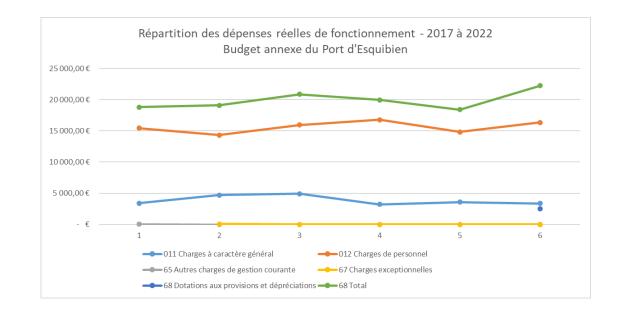
ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
011	Charges à caractère général	3 373,09 €	4 696,27 €	4 917,54 €	3 195,78 €	3 580,09 €	3 369,88 €	15,1%
012	Charges de personnel	15 429,71 €	14 339,59 €	15 965,87 €	16 784,72 €	14 848,38 €	16 356,09 €	73,5%
65	Autres charges de gestion courante	15,24€	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
67	Charges exceptionnelles		71,60€	- €	- €	- €	- €	0,0%
68	Dotations aux provisions et dépréciation	ns					2 532,20 €	11,4%
	Total	18 818,04 €	19 107,46 €	20 883,41 €	19 980,50 €	18 428,47 €	22 258,17 €	100,0%



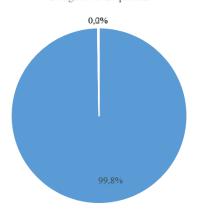




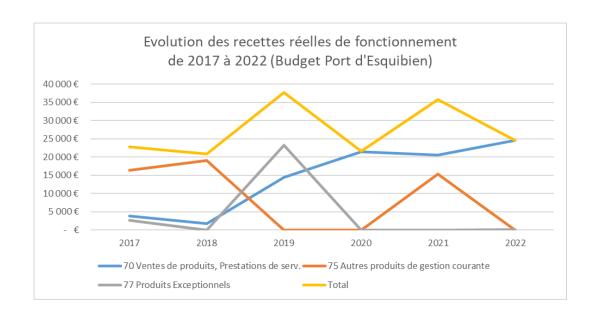
Répartition des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
70	Ventes de produits, Prestations de serv.	3 777 €	1 697 €	14 460 €	21 543 €	20 520 €	24 565 €	99,8%
75	Autres produits de gestion courante	16 380 €	19 103 €	- €	- €	15 274 €	- €	0,0%
77	Produits Exceptionnels	2 670 €	- €	23 274 €	14€	- €	60€	0,2%
Total		22 828 €	20 800 €	37 734 €	21 557 €	35 794 €	24 625 €	100,0%

Répartition des recettes de fonctionnement 2022 Budget Port Esquibien



^{■ 70} Ventes de produits, Prestations de serv. ■ 75 Autres produits de gestion courante



^{■ 77} Produits Exceptionnels

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

2. Section d'investissement

Budget Port d'Esquibien : Solde de l'exercice 2022, hors solde d'exécution positif reporté et hors restes à réaliser :

Dépenses réelles d'investissement : 9 204,34 €
 Recettes réelles d'investissement : 10 000 €

Les dépenses d'investissement sur le budget du Port d'Esquibien ont porté sur le remplacement des chaînes traversières.

C. SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2022: LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTATS PREVISIONNELS

LIBELLE	MONTANTS
BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de fonctionnement	3 526 593,94 €
Recettes de fonctionnement	4 626 315,62 €
Résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2022	1 099 721,68 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	8 350,00 €
Recettes de fonctionnement	8 350,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	- €
BUDGET SERVICE PORT D'ESQUIBIEN	
Dépenses de fonctionnement	27 627,56 €
Recettes de fonctionnement	24 624,63 €
Résultat négatif de fonctionnement de l'exercice 2022	- 3 002,93 €

Prise en compte de l'ensemble des dépenses et recettes

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment l'application des dispositions prévues par la Loi de Finances, l'évolution des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts directs notifiés par les services fiscaux.

Les impôts et taxes perçus par la commune concernent les taxes directes suivantes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales) ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'attribution de compensation versée par la communauté de communes du Cap-Sizun-Pointe-du-Raz pour 2023 devrait être similaire à 2022. La dotation de solidarité communautaire et la répartition de la dotation du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales seront définies par la communauté de communes en cours d'année 2023 en application des instructions de l'Etat.

D. SYNTHESE: L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE (ENCOURS DE LA DETTE)

MAITRISE DE LA CAPACITE DE REMBOURSEMENT :

La comparaison entre l'encours de la dette et l'épargne brute atteste de la capacité de la commune à rembourser sa dette (ratio KLOPFER : encours/épargne brute).

ANALYSE RETROSPECTIVE 2016 - 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes courantes de fonctionnement	3 997 285,00€	4 007 002,44 €	3 976 257,92 €	4 247 317,20 €	4 275 902,71 €	4 427 309,55 €	4 626 294,36 €
Dépenses courantes de gestion	2 962 615,00 €	3 174 116,26€	2 883 602,52 €	3 016 439,44 €	3 058 455,34 €	3 274 450,31 €	3 210 119,49 €
Solde produits-charges exceptionnelles	35 211,00 €	199 668,87€	- 126 208,27 €	- 71 255,01€	51 476,66€	44 638,18€	- 632,00€
Epargne de gestion (ou capacité courante de fonctionnement)	1 069 881,00 €	1 032 555,05 €	966 447,13 €	1 159 622,75 €	1 268 924,03 €	1 197 497,42 €	1 415 542,87 €
Solde produits-charges financières	- 379,00€	- 73 825,00€	- 87 491,19 €	- 79 194,16 €	- 85 083,33 €	- 79 483,99 €	- 75 714,27 €
Epargne brute (ou CAF brute)	1 069 502,00 €	958 730,05 €	878 955,94 €	1 080 428,59 €	1 183 840,70 €	1 118 013,43 €	1 339 828,60 €
Remboursement en capital de la dette	317 688,00 €	231 179,09€	261 563,58€	320 408,82 €	397 938,58 €	387 993,50€	469 439,25 €
Epargne disponible (ou CAF nette)	751 814,00 €	727 550,96 €	617 392,36 €	760 019,77 €	785 902,12 €	730 019,93 €	870 389,35 €
Dépenses d'investissement	1 010 462,00 €	2 246 868,18 €	1 759 544,56€	3 845 255,81€	2 607 511,63 €	2 402 186,72 €	1 796 782,91€
Recettes d'investissement	1 618 911,00 €	2 041 842,38 €	2 812 685,96 €	2 627 514,64 €	2 381 976,61 €	2 963 261,55 €	1 216 290,79 €
Besoin de financement	- 608 449,00 €	205 025,80€	- 1 053 141,40 €	1 217 741,17 €	225 535,02 €	- 561 074,83 €	580 492,12 €
Emprunt	360 000,00€	864 000,00€	1 500 000,00€	700 000,00€	800 000,00€	1 300 000,00 €	- €
Encours de la dette	2 237 437,48 €	2 863 072,32 €	4 129 411,58 €	4 506 349,85 €	4 259 489,52 €	5 252 491,80€	4 978 323,90€
Capacité de désendettement (encours/épargne brute) Ratio Klopfer	2,09	2,99	4,70	4,17	3,60	4,70	3,72

Les dépenses et recettes réelles d'investissement ne comptabilisent pas les dépenses pour ordre (principalement les amortissements en recettes). Le ratio KLOPFER permet d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de la dette. Il permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la dette.

- De 0 à 5 ans : la situation financière est jugée très bonne
- De 5 à 10 ans : elle est satisfaisante
- De 10 à 15 ans : elle est préoccupante
- Au-delà de 15 ans : elle est dangereuse (surendettement).
 Ces chiffres attestent de la très bonne situation financière de la commune, découlant d'une gestion saine et maîtrisée.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

PARTIE 3: GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE POUR 2023

CHAPITRE I: COMPTE PRINCIPAL

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'intégrer :
 - o l'évolution des coûts d'électricité (+ 158 989 €) et de gaz (+ 170 000 €) ;
 - o l'inflation de 4 à 5 %.
- Une hausse des tarifs communaux, hors restauration scolaire et garderie ;
- Poursuite des investissements communaux ;
- Maintien des services à la population ;
- Maintien du soutien au secteur associatif.

FISCALITE:

Les collectivités locales attendent des évolutions en matière de fiscalité, et plus particulièrement des orientations en matière de taxe d'habitation. En effet, l'année 2023 marque la fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Désormais, les collectivités la perçoivent uniquement sur les résidences secondaires. En parallèle, elles ne peuvent faire évoluer les taux de taxe d'habitation que si elles font évoluer les taxes foncières, et ce dans les mêmes proportions. Une collectivité ne peut aujourd'hui décider d'augmenter uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. 2 hypothèses sont fortement attendues par les Elus pour faire évoluer cette situation :

- L'intégration de la commune dans la liste des communes dites en « zone tendue » pour l'accès à un logement principal. Un décret en attente de parution permettra de savoir si Audierne fait partie de cette liste.
- La décorrélation de la taxe d'habitation des taxes foncières. Des courriers ont été adressés aux parlementaires pour faire avancer ce point mais à ce jour, aucune décision n'a été prise en ce sens.

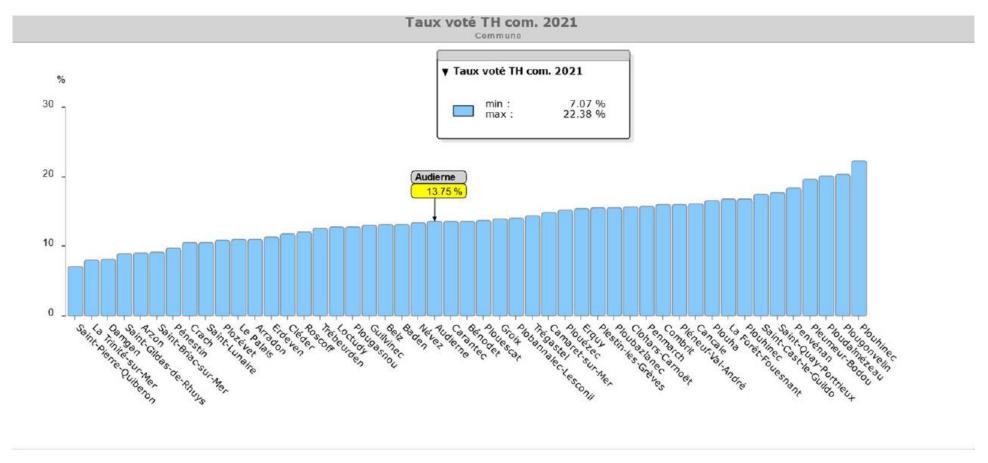
La fiscalité de la commune entre en ligne de compte pour la détermination de la dotation globale de fonctionnement à venir. Plus la commune a un « effort fiscal » élevé, plus elle limite la perte de sa dotation.

Aujourd'hui, afin de minorer la perte de dotation annoncée, les communes sont sommées d'augmenter les impôts. Les taux d'Audierne sont aujourd'hui les plus bas du Cap-Sizun (à l'exception de Goulien). Toutefois, en 2023, les bases vont augmenter de 7.5 %. Les Elus ne souhaitent donc pas augmenter

les impôts fonciers ce qui pénaliserait les habitants à l'année. Les Elus de la communauté de communes ont sollicité les par lementaires ain de decorreler les taxes foncières des taxes d'habitation. Avec 45 % de résidence secondaire sur Audierne, cette imposition conserve un certain dynamisme. Aussi, si la loi de finances le permet, les Elus envisageront une hausse de la taxe d'habitation dès 2023. Cela représenterait une hausse moyenne de 29€ par foyer. En 2024, ils devront s'interroger sur les taxes foncières afin de conserver la capacité d'investissement de la Commune.

Les schémas ci-dessous permettent de comparer la fiscalité de la Commune d'Audierne avec d'autres communes de même strate :

- Concernant la taxe d'habitation :

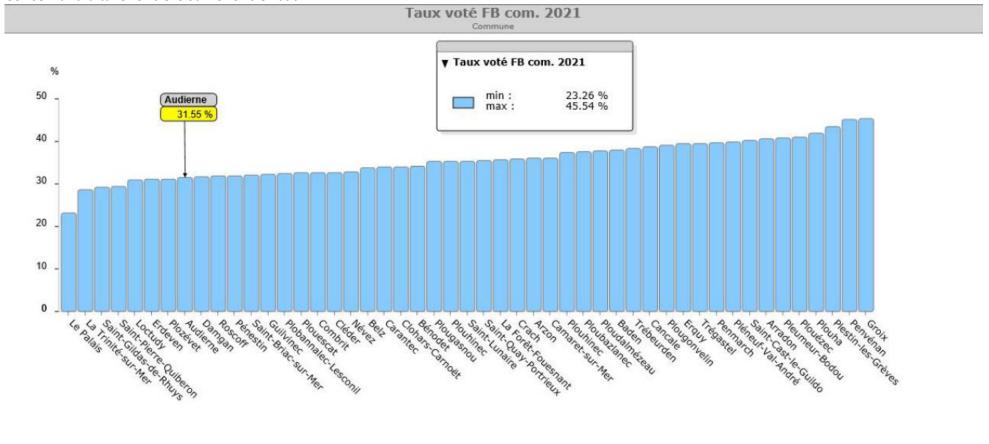


Reçu en préfecture le 10/02/2023

ffiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Concernant la taxe foncière sur le foncier bâti :



Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

I. INVESTISSEMENT

AXE 1: UN AXE PHARE DU MANDAT: PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Les travaux engagés sur 2022 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » seront poursuivis sur l'année 2023.

1. Etude de programmation de la Place du Général de Gaulle

Ce secteur bénéficie d'une situation exceptionnelle dans le centre-ville d'Audierne. Esplanade sur le Goyen, promenade le long de la rivière, accueil d'équipements communaux et intercommunaux, antenne des services techniques départementaux, entrée de ville, aire de stationnement en délestage du centre-ville... La CCCSPR a voté l'implantation du siège de la communauté de communes sur cette place, le plaçant au cœur de l'entrée de ville.

Au regard des nombreux enjeux sur ce secteur, la collectivité a souhaité élargir le périmètre de réflexion déjà menée afin d'élaborer un plan guide qui définira la stratégie de redynamisation de ce secteur à moyen / long terme et permettra d'élaborer le plan d'actions, phasé sur plusieurs années et tenant compte de la vision définie.

Cette réflexion qui tient compte des études déjà réalisées préalablement sur ce secteur a été engagée en 2022 et se poursuivra sur 2023 afin d'identifier les scénarios privilégiés pour le secteur du Stum.

Après l'identification du scénario retenu, la collectivité engagera la maîtrise d'œuvre pour concrétiser les choix déterminés.

2. Etude de programmation Ecole(s) d'Audierne et Esquibien

La commune d'Audierne dispose de 2 écoles (Pierre Le Lec et Esquibien) nécessitant toutes 2 de profonds travaux de réhabilitation. En parallèle, l'évolution à la baisse des effectifs scolaires et des naissances sur le territoire entraîne une nécessaire réflexion sur le devenir des écoles.

La municipalité a souhaité mener une réflexion sur ce thème et pour ce faire conduire une étude afin d'analyser différentes hypothèses (fusion ou maintien de 2 sites, choix du lieux, etc). Cette étude, engagée sur 2022, sera finalisée sur 2023 afin d'identifier le scénario le plus adapté.

Après l'identification du scénario retenu, la collectivité engagera la phase de maîtrise d'œuvre.

3. Réhabilitation du Mât Fénoux

Condition préalable à la mobilisation de fonds de la Fondation du Patrimoine, la souscription auprès de particuliers et entreprises a donné des résultats satisfaisants (plus de 16 000 € à ce jour). Le Loto du Patrimoine, pour lequel le Mât Fénoux a été sélectionné, a permis de collecter des sommes conséquentes, permettant la réhabilitation de qualité du Mât.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

La réhabilitation devrait être engagée au printemps 2023 pour s'achever autour de l'été.

4. Engagements de travaux de rénovation énergétique

Un des axes du programme PVD porte sur la rénovation énergétique. La réalisation de diagnostics énergétiques et « l'état » de certains bâtiments entraînent la nécessité de travailler à l'amélioration énergétique. Le bâtiment hébergeant la bibliothèque et la salle de ping pong a été identifié comme prioritaire.

AXE 2: PROJET « ANIMATIONS DE NOEL »

Le projet 2022 des illuminations de Noël a fait l'objet de retours positifs.

La démarche d'animations de la Ville devrait être renouvelée pour les fêtes de fin d'année 2023. A partir du bilan de la période écoulée, les modalités et périmètres seront travaillés dès début 2023.

AXE 3: AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT

1. Cinéma Le Goyen

Les travaux de réhabilitation du cinéma Le Goyen ont démarré de manière opérationnelle à l'automne 2022. Le rétro-planning de chantier est décalé en raison des aléas rencontrés mais l'objectif reste bien de les terminer sur la 1ère partie de 2023.

2. Aménagement de locaux pour le service technique

Le service technique de la Commune d'Audierne est actuellement hébergé dans des locaux inadaptés, tant fonctionnellement qu'en termes de sécurité et de prévention du travail. Si des améliorations sont apportées régulièrement, elles sont aujourd'hui insatisfaisantes.

La construction du nouveau centre de secours offre l'opportunité d'identifier l'ancien comme local du centre technique. Les diagnostics réglementaires, l'identification des besoins fonctionnels et l'analyse des capacités d'aménagement du local permettront d'engager les travaux nécessaires à l'hébergement du centre technique. Ce projet mobilisera un groupe de travail d'agents, utilisateurs des nouveaux locaux.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

3. Aménagement du local pour les Restaurants du Cœur

Les travaux d'aménagement des Restaurants du Cœur seront poursuivis sur l'année 2023 pour se terminer au printemps. L'association disposera ainsi d'un local adapté à l'activité et à l'accueil des bénéficiaires.

4. Evolution de l'éclairage public

La Commune lancera des travaux d'évolution du système d'éclairage public d'envergure en partenariat avec le SDEF:

- Schéma Directeur de l'Eclairage Public : élaboration d'un diagnostic et définition d'une stratégie visant à optimiser l'éclairage public sur le territoire de la Commune. Ce dispositif pourra donner lieu à des éclairages différenciés en fonction de la fréquentation, du niveau de sécurité attendu, etc
- Renouvellement du parc d'éclairage public : la commune d'Audierne a été retenue par le SDEF pour participer à un grand projet de renouvellement du parc d'éclairage public, dans le cadre d'un projet national (projet Intrackting). Il s'agit de remplacer l'éclairage en place, consommateur d'électricité, par un système plus performant. Ce projet d'envergure permettra à la collectivité de réaliser des économies d'électricité substantielles sur le poste d'éclairage public.

5. Confortement du mur de soutènement Rue Marcelin Berthelot

Le mur de soutènement nécessite une réhabilitation en profondeur, pour sécuriser la voie et les parcelles et habitations en contrebas. Des travaux sont engagés et démarreront en février 2023, pour se terminer en fin de printemps. Une seconde phase de ce projet concernera la voirie (planification sur 2024).

6. <u>Des travaux d'investissement relevant de l'entretien courant et/ou de renouvellement des équipements :</u>

- Travaux de voirie : finalisation du programme de voirie 2022, poursuite de travaux de mise en sécurité sur le territoire de la commune ;
- Effacement de réseaux Eclairage public et modernisation des équipements ;
- Renouvellement de poteaux incendie ;
- Numérisation du réseau des eaux pluviales ;

AXE 4: MOBILITE ET FLOTTE DE VEHICULES: ORIENTATION VERS DES ACHATS DURABLES

Dans la prolongation de l'acquisition d'un véhicule électrique en 2022, la collectivité procédera à la pose de bornes électriques, tant pour les véhicules communaux que pour les administrés ou visiteurs.

Les aménagements urbains portés par la collectivité intégreront la réflexion sur la pose de bornes électriques.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Les véhicules renouvelés par la collectivité seront, sous réserve de compatibilité d'usage, électriques.

AXE 5: SYSTEME D'INFORMATION

Afin de poursuivre la démarche de sécurisation et modernisation engagée sur 2022, la commune poursuivra la refonte du système d'information (mise en place du nouveau serveur) ainsi que le renouvellement du matériel restant. De plus, certains agents (ex : technique) travailleront de plus en plus sur informatique au regard de leurs missions et seront ainsi équipés du matériel adéquat. Selon les cas, il pourra s'agir de matériel mutualisé entre 2 agents.

Cette évolution matérielle s'accompagne d'une évolution fonctionnelle, d'une évolution de pratiques pour lesquelles les agents seront accompagnés au besoin :

- Projet de classement commun à l'ensemble des services et agents (enjeu de partage d'informations, optimisation du classement, continuité de service) ;
- Formation à l'utilisation du matériel, à la bureautique (enjeu de développement de compétences des agents).

AXE 6: VALORISATION DES TRAVAUX FAITS EN REGIE

Les services de la collectivité sont régulièrement mobilisés pour la réalisation de travaux en régie (ex : aménagement du passage de La Légion d'Honneur, engazonnement du cimetière, pilotage des projets de manière plus globale, etc).

Ces travaux en régie permettent de valoriser les agents, conduire des projets communs, en transversalité.

Jusqu'à présent, ces temps n'étaient pas comptabilisés comme tels au titre de la section d'investissement.

A compter du budget 2023, ils seront valorisés afin d'être pris en compte (définition de taux horaires moyens, inscription d'une ligne budgétaire).

II. FONCTIONNEMENT

AXE 1: POLITIQUE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La collectivité va connaître 1 nouveau départ en retraite en 2023, au service scolaire et périscolaire. La démarche d'adaptation de l'organisation et du fonctionnement se poursuivra donc afin d'en tenir compte. En lien avec ce départ en retraite et en partenariat avec l'équipe enseignante de Pierre Le Lec, les locaux seront réorganisés sur un étage. Ceci permettra d'économiser des coûts d'énergie (moins de chauffage, moins d'électricité globalement) et du temps agents. L'organisation des locaux sur un niveau permet de conserver un niveau de service tout à fait adapté aux besoins des élèves.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

2. Pilotage des projets de la collectivité

La collectivité a engagé de nombreux projets, qui arrivent en phase opérationnelle sur l'année 2023 et les années suivantes. Pour être conduits de manière satisfaisante, et malgré la mobilisation de prestataires externes (maîtrise d'œuvre notamment), ces projets nécessitent d'être pilotés en interne, tant sur le plan administratif que technique. Aussi, au regard du volume d'activité, une mission de conducteur de travaux pourra être mobilisée en appui aux services de la collectivité. Les modalités restent à préciser quant au profil mais un service civique, alternant ou stagiaire pourrait être envisagé. Un volontaire territorial en administration est également un profil intéressant pour conduire cette mission. Cette option permettra de mobiliser un financement de l'Etat (environ 15 000 € par an). Cette perspective s'inscrit dans un contexte de pénurie de candidats dans la Fonction Publique Territoriale et la volonté de la collectivité de contribuer à son attractivité.

3. Animation et médiation culturelle

La collectivité projette de poursuivre les animations et la médiation dans le domaine culturel. Aussi, afin d'appuyer les élus dans cette démarche, il est envisagé de recruter un service civique dont les missions porteraient principalement sur de l'accueil de public, de la médiation culturelle (profil et modalités de recrutement à préciser).

Enfin, la mission archivage sera renouvelée pour une dernière échéance (3 mois sur 2023 et 7 mois sur 2024). Il s'agit en partie d'un report d'une partie de la mission précédente, afin de finaliser l'archivage d'Audierne historique et l'archivage de la commune nouvelle.

4. Poursuite de la mise en œuvre du tableau des emplois.

A partir de l'évolution des organisations de services, la démarche de mise en place et actualisation du tableau des emplois sera poursuivie. Ce travail se fera en lien avec l'actualisation des fiches de postes et de l'organigramme de la collectivité.

5. Protection sociale complémentaire (PSC) :

Le Centre de Gestion du Finistère a lancé, à la demande des organisations syndicales représentatives au comité technique départemental, une négociation en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire.

Par délibération 2022-120 du 20 septembre 2022, la Commune d'Audierne a donné mandat au CDG29 pour conduire cette négociation.

En fonction des résultats qui en découleront, la collectivité engagera un travail de diagnostic et d'identification des orientations en matière de protection sociale complémentaire : prévoyance, complémentaire santé, action sociale.

AXE 2: COMMUNICATION: MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION CITOYENNE

L'amélioration de la communication est un enjeu majeur pour la Communauté de communes et ses communes membres. Aussi, la mise en œuvre d'une application citoyenne visant à informer les administrés abonnés sera mise en place. Ce projet est inscrit dans le plan d'action de la convention Petites Villes de Demain. La Communauté de Communes, pilote du projet, a déjà recensé et comparé plusieurs applications citoyennes qui permettraient de partager un agenda des évènements

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

sur le territoire, délivrer de l'information en temps réel (intempérie annoncée, fermeture exceptionnelle d'un service, d'un commerce...) ainsi que d'autres actions, facilitatrices du mieux vivre ensemble.

Les citoyens sont demandeurs de ce type d'outil de communication, extrêmement flexible.

AXE 3: LES ENERGIES

En raison de l'inflation, de la flambée des prix du gaz, des carburants et de l'électricité, les dépenses d'énergie de la collectivité vont connaître une augmentation significative. Cet élément sera pris en compte dans l'élaboration du budget et la recherche de pistes d'optimisation (cf travaux d'économies d'énergie, acquisition de véhicules).

1. FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

En 2023, la dotation globale de fonctionnement devrait connaître une 1ère amorce de diminution au regard des orientations globales fixées par la Loi de Finances 2023.

b) DEPENSES

Les charges de fonctionnement seront maîtrisées. Les Elus et services sont mobilisés dans la recherche d'optimisation des services et dépenses de fonctionnement.

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

1. INVESTISSEMENT

2. PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS 2023

Liste des projets à titre indicatif et évolutive. Leur mise en œuvre dépendra notamment du financement (ex : subventions mobilisables).

	PROJET	ENTREPRISE	REGIE	Total (restes à réaliser N-1 + propositions N)	Propositions 2023 (comprises dans le montant total)	Observations / Descriptif de l'opération
117	Cinéma	791 000,00 €	0,00€	791 000,00 €	89 344,74 €	Travaux accessibilité / rénovation thermique Mise en conformité de la ventilation de cabine de projection et électriques diverses
155	Acquisition matériel roulant	212 200,00 €	0,00 €	212 200,00 €	132 800,00 €	Remplacement de véhicules techniques (Vito et véhicule ASVP) Acquisition d'un micro tracteur multi fonction pour les services techniques
157	Aménagement centre ville	50 000,00 €	0,00€	50 000,00 €	50 000,00 €	Marquages sécurisés et implantation du marché (plan géomètre et mise en œuvre de clous délimitatifs) ; Implantation borne électrique 2023 ; Bornes de marchés et signalisation ;
160	Ecole Pierre Le Lec	90 000,00 €	0,00€	90 000,00 €		Remplacement de la chaudière, de la sauteuse, aménagement de l'école sur un niveau
162	Travaux aménagement du littoral	37 230,00 €	12 770,00 €	50 000,00 €	27 770,00 €	Maîtrise d'œuvre Pose de deux nouveaux portiques ; Travaux d'aménagements paysagers virage des Marines, jardins d'acclimatation des Capucins ; Maintenance de la passerelle des Capucins.

Affiché le

165	Aménagement aire de jeux pour enfants	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	ID: 029-200054724-20230207-DE2023_0
167	Terrain de football et d'athlétisme - Audierne	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
180	Tennis	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	
19	Travaux de voies et réseaux	1 167 243,70 €	40 000,00 €	1 207 243,70 €	730 000,00 €	Divers travaux d'aménagement et de renouvellement : mise en œuvre du marché de voirie, sécurisation, réseaux d'eaux, remplacement de poteaux incendie Poursuite Place de Gaulle
190	Cimetière de Kermabon	12 500,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Création d'un jardin du souvenir Pose d'une signalétique adaptée avec vitrine Végétalisation des allées
194	Salle des Affaires Maritimes	0,00€	0,00€	0,00€		
195	Réhabilitation du mât Fenoux	270 000,00 €	0,00€	270 000,00 €	249 436,00 €	Remise en état de l'ouvrage
197	Conteneurs enterrés	20 000,00 €	0,00€	20 000,00 €	20 000,00 €	Mise en œuvre de conteneurs
198	Sanitaires centre-ville	0,00€	0,00€	0,00€		Plan pluriannuel d'acquisition de blocs sanitaires automatisés
199	Travaux églises	16 800,00 €	0,00€	16 800,00 €	16 800,00 €	Diagnostic charpente
201	Etudes centre technique communal	50 000,00 €	0,00€	50 000,00 €	50 000,00 €	Réhabilitation du centre de secours et aménagement des locaux technique d'Esquibien et finition éclairage de l'aire de stockage du parc à verres

Affiché le

202	Cimetière de Kervreac'h	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	Rénovation des points de conecte de déchets verts ; Pose d'une signalétique adaptée avec vitrine ;
						Rénovation des tombes patrimoniales ; Végétalisation des allées.
203	Sanitaires de front de mer	65 000,00 €	0,00€	65 000,00 €	65 000,00 €	Plan pluriannuel d'acquisition de blocs sanitaires automatisés Fourniture d'un bloc sanitaire Pmr au niveau du parking de la passerelle des Capucins
204	Participations	170 000,00 €	0,00€	170 000,00 €	170 000,00 €	Convention syndicat mixte travaux de réfection de la culée de la passerelle des Capucins
206	Port d'Esquibien	0,00€	0,00€	0,00€		Travaux divers conventionnés : vitreries, étanchéité, marquages, etc comptabilisés au BP port Esquibien
207	Etudes de rénovation énergétique des bâtiments communaux	10 000,00 €	0,00€	10 000,00 €	10 000,00 €	Etudes pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.
208	Etudes de renouvellement urbain	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	
209	Plaine sportive	47 000,00 €	3 000,00 €	50 000,00 €		Mission de maîtrise d'œuvre, réparation de clôtures
211	Ancien collège Saint-Joseph	60 000,00 €	0,00€	60 000,00 €	7 500,40 €	Mission de maîtrise d'œuvre Travaux de réhabilitation des vestiaires pour accueil des restaurants du Cœur
213	Matériel informatique	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	8 259,40 €	Acquisition matériel informatique pour sécurisation, modernisation du système d'information et de l'outil de travail
30	Acquisition terrains	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	97 810,00 €	Acquisitions en lien avec les projets municipaux
4063	Local du centre nautique	40 000,00 €	0,00€	40 000,00 €	25 000,00 €	Travaux d'entretien divers Réaménagement et agencement des vestiaires

Affiché le

4113	Révision du PLU 2021	20 000,00 €	0,00€	20 000,00 €	16 160,00 €	Modification ID: 029-200054724-20230207-DE2023_01
4123	Signalétique vélo route	0,00€	0,00€	0,00€		
4131	Enfouissement des réseaux	100 000,00 €	0,00€	100 000,00 €	99 489,00 €	Enfouissement réseau éclairage public
4142	Bâtiments communaux	200 000,00 €	0,00€	200 000,00 €	51 697,86 €	Amélioration thermique et rénovation énergétique / accessibilité/ contrôle d'accès /suivi de mise en conformité, étude thermique hôtel de Ville, salle polyvalente, école Pierre Le Lec etc Etudes de programmation Bâtiments scolaires 2022 Mo 2023 / Travaux 2024/2025
4143	Signalétique générale	50 000,00 €	0,00€	50 000,00 €	43 157,00 €	Signalétique et signalisation
4144	Liaisons douces	140 000,00 €	0,00€	140 000,00 €	135 800,00 €	Valorisation mise en sécurité venelles et circuits randonnées Mise en sécurité des abords de la venelle reliant la rue du 14 Juillet à la rue Clemenceau. Pose d'une rambarde métallique
4151	Théâtre Madec	15 000,00 €	0,00€	15 000,00 €	15 000,00 €	Divers travaux d'entretien
4165	Cimetière d'Esquibien	10 000,00 €	0,00€	10 000,00 €	10 000,00 €	Réajustement et remise en état du portail d'accès rue du Stade et remise en état du portail principal rue Surcouf; Pose d'une signalétique adaptée avec vitrine. Végétalisation du cimetière
66	Acquisition matériel et mobilier divers	100 000,00 €	0,00€	100 000,00 €	93 966,00 €	Ligne budgétaire pour acquisition de matériels divers (Tables, mobilier urbain, tableau d'affichage numérique pour mairie, barrières, borne interactive de dématérialisation, caisson Esquibien), bennes de transports, matériel informatique, bétonnière, tondeuse mulching, etc

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023 013-DI

Totaux	Totaux 4 714 624,84 €		68 270,00 €	4 782 894,84 €	2 315 663,40 €	
1641	Emprunts	455 651,14 €	55 651,14 € 0,00 € 455 651,14 € Remboursement		Remboursement d'emprunts 2023	
	Berthelot					
70	Rue Marcellin	330 000,00 €	0,00€	330 000,00 €	35 673,00 €	Mur de soutènement, étude géotechnique
•	noël		3,000	20 000,00 0		Opération 2023 selon orientations
67	Illuminations de	20 000,00 €	0,00€	20 000,00 €	20 000,00 €	Réalisation 2022

3. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Il sera proposé au conseil municipal d'affecter le résultat prévisionnel de fonctionnement du compte administratif 2022 du budget principal de la manière suivante :

- Une partie à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2023 pour couvrir les besoins de financement des projets;
- Une partie en report en section de fonctionnement pour couvrir les hausses de coûts d'énergies et l'inflation.

A | BUDGET ANNEXE DU PORT D'ESQUIBIEN

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la convention de coopération passée avec la Région Bretagne, les perspectives de travaux portent principalement sur :

- le renouvellement des huisseries, permettant de répondre à un enjeu de sécurité des biens et des personnes. Une consultation sera mise en œuvre en la matière.
- Le remplacement du chauffe-eau des sanitaires (douches des usagers);
- Des travaux de signalétique seraient également à réaliser (tracé accès zone portuaire, nettoyage de sols).

Ces différents éléments restent à confirmer avec la Région.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'ensemble de ces dépenses est financé à 100% par une subvention de la Région Bretagne.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

PARTIE 4: CONCLUSION

Dette

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2023 s'établit à 4 978 323,90 €. Pour information, deux emprunts se terminent en 2023 : l'emprunt pour le dragage de l'ancienne souille Port de plaisance et l'emprunt pour le parking Rue Laennec.

Le ratio KLOPFER, au 1^{er} janvier 2023, met en évidence la capacité de la commune à rembourser sa dette en 3,72 années.

Ces chiffres attestent de la très bonne situation financière de la commune.

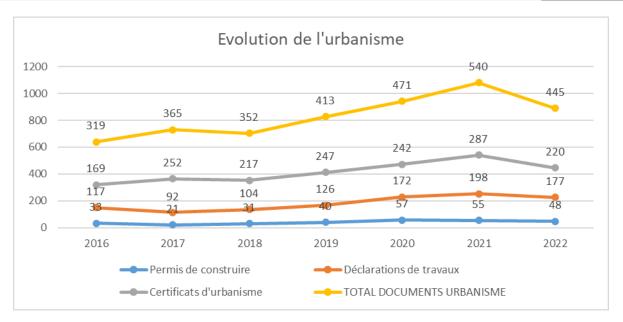
Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

PARTIE 5 : ANNEXES

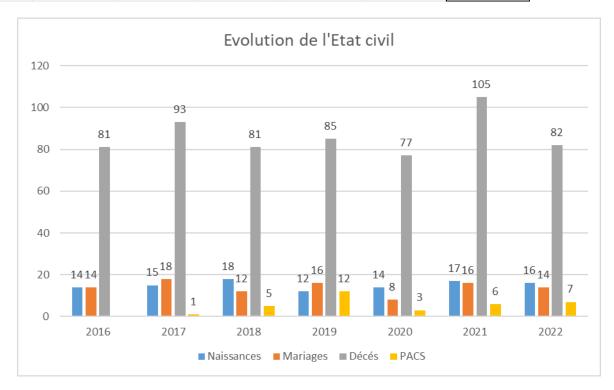
ANNEXE N°1: URBANISME

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Permis de construire	33	21	31	40	57	55	48
Déclarations de travaux	117	92	104	126	172	198	177
Certificats d'urbanisme	169	252	217	247	242	287	220
TOTAL DOCUMENTS URBANISME	319	365	352	413	471	540	445



ANNEXE N° 2 : ETAT CIVIL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Naissances	14	15	18	12	14	17	16
Mariages	14	18	12	16	8	16	14
Décés	81	93	81	85	77	105	82
PACS		1	5	12	3	6	7
TOTAL ETAT CIVIL	109	127	116	125	102	144	119

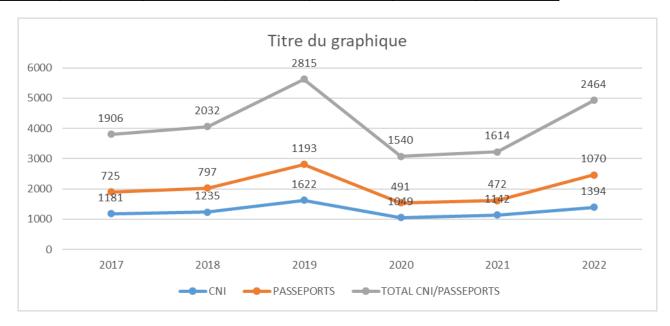


Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ANNEXE N° 3: TITRES D'IDENTITE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNI	1181	1235	1622	1049	1142	1394
PASSEPORTS	725	797	1193	491	472	1070
TOTAL CNI/PASSEPORTS	1906	2032	2815	1540	1614	2464



ANNEXE N°4: VEHICULES COMMUNAUX

	1
Marque	Véhicule
Renault	Express
Renault	Nacelle élévatrice
Mercèdes	Fourgon blanc sprinter
Renault	Véhicule publicitaire
Piaggio	Camionnette utilitaire benne
Mercèdes	Fourgon
Peugeot	Fourgonnette bipper blanche
Otokar	Car transport scolaire
Isuzu	Camion poly-benne
Ford	Transit
Renault	Clio
Renault	Camion Mascott
Renault	Camion Master benne
Renault	Kangoo
Renault	Fourgon master (affecté principalement à l'agent
Kenduit	technique affecté à Esquibien)
Schmidt	Balayeuse
Ford	Transit
Ford	Transit, chassis cabine CHC P350
Piaggio	Porter benne NP6
Kymbo	Scooter
Daudin	Remorque
Kubota	Tracteur tondeuse
Hurlimann	Tracteur (affecté principalement à l'agent technique affecté à Esquibien)
John Deere	Tracteur tondeuse (petit engin, pas de route)
Saris	Remorque de la machine à vapeur
Quemerais	Remorque
Iroise	Remorque
Renault	Kangoo RCT
Renault	Fourgon
Renault	Master FGN L2H2
Renault	Kangoo PR2 15D80 (affecté principalement au CCAS)
JCB	Tractopelle
Renault	Zoé R90-Zen
Massey-Ferguson	
bateau pneumatiqu	ue

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ANNEXE N° 5 : BATIMENTS COMMUNAUX

Bâtiments	Adresses	Communes historiques
Mairie Audierne	12 quai Jean Jaurès	Audierne
Mairie annexe Esquibien	3 rue Surcouf	Esquibien
Centre Technique (garage), Audierne	Place du Général de Gaulle	Audierne
Menuiserie-vestiaires, Audierne	Rue Lamartine / place du Gral de Gaulle	Audierne
Centre Technique (garage), Esquibien	Rue Saint-Onneau	Esquibien
Serres de Locquéran (serres et maison)	Locquéran	Plouhinec
Ecole publique Pierre Le Lec	Quai Anatole France	Audierne
Ecole publique d'Esquibien	Rue Duguay Trouin	Esquibien
Cinéma Le Goven	13 rue Pasteur	Audierne
Appartement Cinéma Le Goyen	13 rue Pasteur	Audierne
Théâtre Georges Madec	1 rue Henri Sergent	Esquibien
Bibliothèque Audierne	9 rue Lamartine	Audierne
Espace associatif (Bibliothèque et salle ping pong)	13 bis rue Laënnec	Esquibien
Musée Maritime et office de tourisme	Rue Lesné	Audierne
Salle omnisports	Place du Général de Gaulle	Audierne
Salle polyvalente d'Esquibien	Place de la Fontaine	Esquibien
Le Foyer Marthe Pierre	16 rue du 14 juillet	Audierne
Les halles	2 place de la Liberté	Audierne
Les Affaires Maritimes (salle multi-activités)	1 rue Lamartine	Audierne
Boulodrome (association des 2 Rives-pétanque)	Rue Marcel Paul	Audierne
Centre nautique	Rue de Sainte Evette	Esquibien
Structure d'accueil	Rue de Sainte Evette (assurance : jusqu'à la place du Gral de Gaulle)	Esquibien
Stade de foot Locquéran et vestiaires	Locquéran	Plouhinec
Stade de foot : vestiaires-locaux attenants (Club House)	2 rue du Stade	Esquibien
Eglise Saint Raymond	Rue Emile Zola	Audierne
Eglise Saint Onneau	Rue René Laënnec	Esquibien
Chapelle Sainte Evette	Rue de Sainte Evette	Esquibien
Chapelle Sainte Brigitte	Lieu-dit Landuguentel	Esquibien
Maison individuelle (entrée de ville)	Rue Lamartine	Audierne
Maison individuelle (achat du 05/02/2020)	29 rue du 14 juillet	Audierne
Maison du patrimoine	Place du Gannaëg, bourg	Esquibien
Collège Saint-Joseph = Centre de loisirs	4 rue Emile Combes	Audierne
Mât Fénoux	Place de la France Libre	Audierne
Local des Restaurants du Cœur	4 rue Emile Combes	Audierne
Ancienne caserne Pompiers	Place du Général de Gaulle	Audierne
Bureau du Port	Quai Anatole France	Audierne
Maison bien sans maître (en ruine) - Parcelle AK442 de 80 M²	30 rue Danton	Audierne

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

ANNEXE N°6: ETAT DE LA DETTE

I - BUDGET PRINCIPAL : ETAT DE LA DETTE AU 31.12 2022

MAIRIE D AUDIERNE - AUDIERNE-ESQUIBIEN

24/01/2023	Récapitulatif pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022	1/2
------------	---	-----

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2022	IRD au 31/12/2022	Capital remboursé sur la période
Budg	jet AUDI	ERNE-ESQUIBIEN			'					
Ø	E 20070	Emprunt 06000037	- 26/03/2007	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE AMENAGEMENT ILOT DE KERIVOAS	EURO	153 000,00	15/03/2022	0,00	0,00	3 414,25
	E 20080	Emprunt 06000037	- 04/04/2008	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE DRAGAGE ANCIENNE SOUILLE P.PL.	EURO	116 000,00	15/04/2023	10 165,30	428,98	9 753,72
	E 20100	Emprunt 00248087	- 28/12/2009	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX COMMUNAUX	EURO	115 000,00	15/12/2024	19 529,31	880,04	9 202,33
	E 20100	Emprunt 00248088	28/12/2009	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	EURO	159 621,00	15/12/2024	27 106,53	1 221,47	12 772,93
	E 20100	Emprunt 00248086	- 18/02/2010	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX MAISON DU PORT	EURO	170 000,00	15/02/2025	25 500,17	1 262,25	11 333,32
	E 20110	Emprunt 00252279	- 28/07/2011	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE ACQUIS. BAT. AFFAIRES MARIT.	EURO	350 000,00	15/07/2041	261 002,80	102 078,99	9 486,82
	E 20120	Emprunt 00253867	- 04/05/2012	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX DIVERS	EURO	220 000,00	15/05/2027	73 333,30	9 042,00	14 666,67
	E 20130	Emprunt MON50888	- 06/08/2013	DIVERS TVX SALLE MULTI-FONCTIONS	EURO	416 000,00	01/09/2028	186 148,09	20 644,91	28 655,87
	E 20140	Emprunt 10000116	- 26/06/2014	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE FINANCT SALLE MULTI-FONCTIONS	EURO	170 000,00	15/06/2029	82 452,20	8 017,92	11 409,46
	E 20150	Emprunt DD048715	16/04/2015	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE TRAVAUX	EURO	350 000,00	30/03/2035	227 775,43	24 111,03	16 655,57
	E 20160	Emprunt 10000246	- 25/02/2016	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE CENTRE NAUTIQUE CAP-SIZUN ESQU	EURO	360 000,00	15/03/2036	254 013,60	35 400,32	16 607,08
	E 20170	Emprunt 48792101	- 18/04/2017	CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE Maison Médicale	EURO	280 000,00	18/01/2032	172 666,59	9 432,12	18 666,68
	E 20170	Emprunt MON51629	- 18/04/2017	LA BANQUE POSTALE Travaux Boulevard Yves Normant	EURO	417 000,00	18/01/2037	311 790,20	41 657,68	19 073,21

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

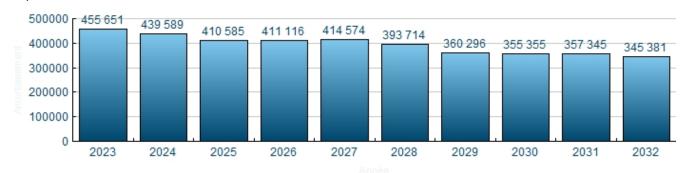
MAIRIE D AUDIERNE - AUDIERNE-ESQUIBIEN

24/01/2023	Récapitulatif pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022	2/2
------------	---	-----

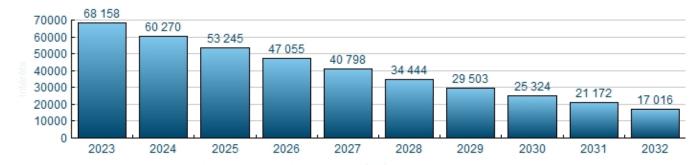
Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2022	IRD au 31/12/2022	Capital remboursé sur la période
	E 20170	Emprunt MON51629	18/04/2017	LA BANQUE POSTALE Terrains Kerlaouénan	EURO	447 000,00	18/01/2037	334 221,21	44 654,34	20 445,37
	E 20180	Emprunt DD130990	30/12/2018	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE AMENAGEMENT DENTRE-VILLE	EURO	1 500 000,00	30/12/2033	1 100 000,00	82 293,86	100 000,00
	E 20200	Emprunt DD151798	03/03/2020	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE TRAVAUX INVESTISSEMENTS	EURO	800 000,00	30/01/2035	653 333,37	20 008,33	53 333,32
☑	E 99901	Emprunt 0421.016	05/02/2007	C.D.C. Réhabilitation du patronage	EURO	213 000,00	30/01/2022	0,00	0,00	4 737,09
	E 99901	Emprunt 10000030	27/05/2013	C.D.C. PARKING RUE LAENNEC	EURO	200 000,00	15/05/2023	10 000,00	111,00	20 000,00
	E 99901	Emprunt 45 74825	26/08/2002	C.D.C. Réhabilitation d'un logement	EURO	60 000,00	30/07/2028	15 952,48	1 932,96	2 718,30
	E 99901	Emprunt 10000974	11/10/2021	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE Marché de voirie et réseaux divers 2020 (délib	EURO	1 300 000,00	15/11/2036	1 213 333,32	35 444,55	86 666,68
	Total pour budget AUDIERNE-ESQUIBIEN						4 978 323,90	438 622,75	469 598,67	
	Total général 4 978 323,90 438 622,75 469 598							469 598,67		

III – PREVISIONS DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE JUSQU'A 2032

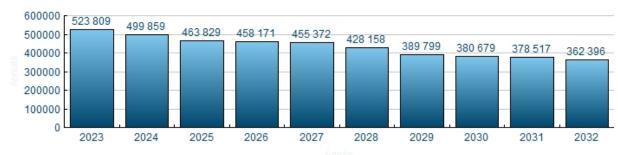
Capital remboursé sur l'année :



Intérêts remboursés sur l'année :



Annuité (capital + intérêts remboursés sur l'année) :



Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

Reçu en préfecture le 10/02/2023

ffiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

ANNEXE N°7: ETUDE PROSPECTIVE

Une étude prospective de la commune a été effectuée par le bureau d'études « Ressources Consultants Finances », début 2023.

Les éléments ci-dessous présente une simulation, à taux de fiscalité constant, jusqu'à 2026 :



Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023 Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Modèle REGARDS

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

2022 - 2026

Audierne

19/

HOTEL DE VILLE

ANNEXE

12, quai Jean Jaures – 29770 AUDIERNE

 ${\sf COURRIEL:} \underline{accueil.audierne@audierne.fr}$

TEL: 02 98 70 08 47 - FAX: 02 98 70 25 62

MAIRIE

3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE

 ${\tt COURRIEL:} \underline{accueil.esquibien@audierne.fr}$

TEL: 02 98 70 02.76 - FAX: 02 98 75 01 42

Reçu en préfecture le 10/02/2023

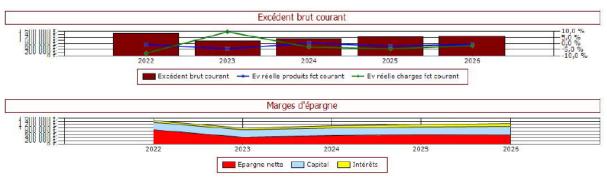
Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

I. CHAINE DE L'EPARGNE

€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	4 626 295	4 619 207	4 777 155	4 774 343	4 839 068
- Charges de fct. courant	3 177 057	3 634 048	3 637 680	3 552 259	3 555 532
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 449 238	985 159	1 139 476	1 222 084	1 283 535
+ Solde exceptionnel large	-625	-4 000	-4 000	-4 000	-4 000
= Produits exceptionnels larges*	22	1 000	1 000	1 000	1 000
- Charges exceptionnelles larges*	647	5 000	5 000	5 000	5 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 448 613	981 159	1 135 476	1 218 084	1 279 535
- Intérêts	75 717	87 633	124 188	159 261	189 886
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 372 896	893 526	1 011 287	1 058 823	1 089 650
- Capital	469 438	456 712	468 262	466 860	507 963
= EPARGNE NETTE (EN)	903 458	436 814	543 025	591 963	581 687

^{*} y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)



II. ANNUITE DE LA DETTE

II.1 - Dette antérieure corrigée

€	2022	2023	2024	2025	2026
Capital net antérieur corrigé *	469 438	456 712	440 680	411 125	408 604
Intérêts nets antérieurs corrigés	75 717	67 833	59 947	52 923	46 789
Annuité nette antérieure corrigée	545 155	524 545	500 627	464 048	455 393

^{*} Dette corrigée des remboursements anticipés, des variations des taux variables et des transferts de dette

II.2 - Dette nouvelle

€	2022	2023	2024	2025	2026
Capital nouveau		0	27 582	55 735	99 359
Intérêts nouveaux		19 800	64 241	106 338	143 097
Annuité de dette nouvelle		19 800	91 823	162 073	242 455

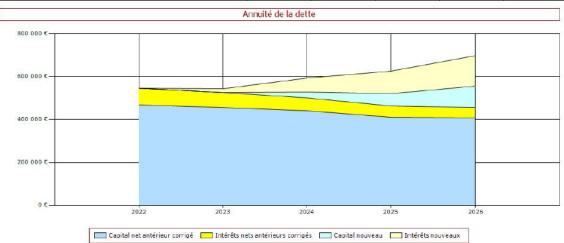
II.3 - Dette totale

€	2022	2023	2024	2025	2026
Capital	469 438	456 712	468 262	466 860	507 963
Intérêts	75 717	87 633	124 188	159 261	189 886
Annuité de dette totale	545 155	544 345	592 450	626 121	697 848

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

II.4 - Ratios

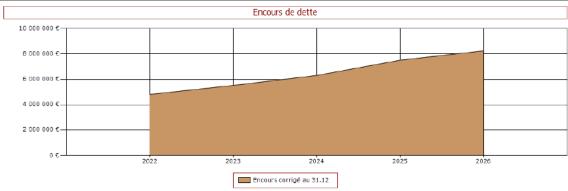
€	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité de dette	545 155	544 345	592 450	626 121	697 848
Produits de fonctionnement	4 626 317	4 620 207	4 778 155	4 775 343	4 840 068
Annuité / Prod de fct	11,8%	11,8%	12,4%	13,1%	14,4%
Annuité de dette	545 155	544 345	592 450	626 121	697 848
Population	3 758	3 756	3 761	3 766	3 771
Annuité / Habitant en €	145,1	144,9	157,5	166,3	185,1



III. ENCOURS DE LA DETTE

III.1 - Encours et délai d'extinction de la dette

€	2022	2023	2024	2025	2026		
Encours corrigé au 31.12	4 809 183	5 518 725	6 309 873	7 512 995	8 256 026		
Epargne brute	1 372 896	893 526	1 011 287	1 058 823	1 089 650		
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	3,5	6,2	6,2	7,1	7,6		



III.2 - Durée apparente de la dette

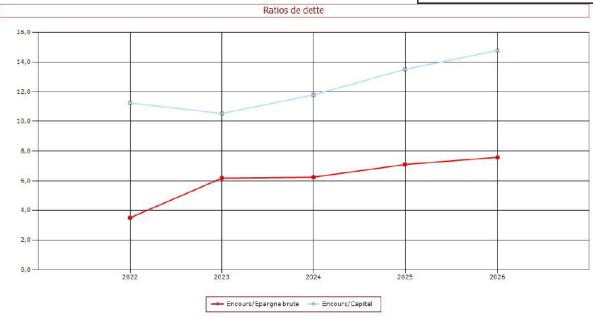
€	2022	2023	2024	2025	2026
Encours corrigé au 01.01	5 279 624	4 809 183	5 518 725	6 309 873	7 512 995
Capital	469 438	456 712	468 262	466 860	507 963
ENCOURS corrigé / CAPITAL	11,2	10,5	11,8	13,5	14,8

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023 Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE



IV. RATIOS ET INDICATEURS

IV.1 - Ratios

	2022	2023	2024	2025	2026
Excéd. brut courant / Prod. Fct.	31,3%	21,3%	23,8%	25,6%	26,5%
Epargne de gestion / Prod. Fct.	31,3%	21,2%	23,8%	25,5%	26,4%
Epargne brute / Prod. Fct.	29,7%	19,3%	21,2%	22,2%	22,5%
Epargne nette / Prod. Fct.	19,5%	9,5%	11,4%	12,4%	12,0%
Epargne nette / Dép. Inv. (hors dette)	68,1%	10,5%	15,5%	14,7%	15,8%
Emprunt / Dép. Inv. (hors dette)	0,0%	27,9%	36,1%	41,3%	34,1%
Encours corrigé au 31.12 / Prod. Fct.	104,0%	119,4%	132,1%	157,3%	170,6%
Annuité / Prod. Fct.	11,8%	11,8%	12,4%	13,1%	14,4%

IV.2 - Indicateurs

	2022	2023	2024	2025	2026
Indice RPI	5,4	2,9	1,8	2,0	1,9
Epargne brute / DAP	5,3	3,4	3,9	4,1	4,2
Encours au 31.12 / Epargne brute	3,5	6,2	6,2	7,1	7,6
Encours au 31.12 / hab	1 279,7	1 469,3	1 677,7	1 995,0	2 189,3

RPI = Ressources propres d'investissement (FCTVA, Cessions, ...)

Indice RPI (IRPI) = (Epnette + RPI) / RPI



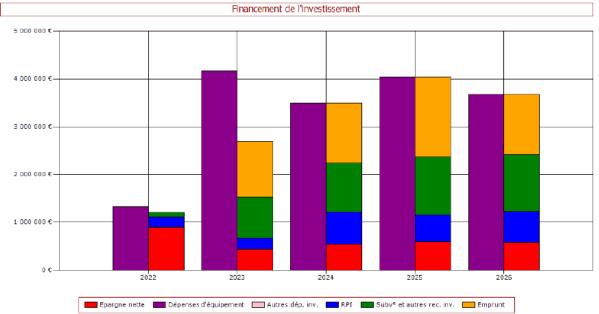
Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

V. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

€	2022	2023	2024	2025	2026
Dép. d'inv. hs annuité en capital	1 327 344	4 172 800	3 493 349	4 040 000	3 670 000
Dép. d'inv. hs dette	1 327 344	4 172 800	3 493 349	4 040 000	3 670 000
Dépenses d'équipement	1 327 344	4 172 800	3 493 349	4 040 000	3 670 000
Dépenses directes d'équipement	1 327 344	4 172 800	3 493 349	4 040 000	3 670 000
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	0	0	0
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'inv.	0	0	0	0	0
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0
Financement des investissements	1 211 018	2 690 305	3 493 349	4 040 000	3 670 000
Epargne nette	903 458	436 814	543 025	591 963	581 687
Ressources propres d'inv. (RPI)	205 183	231 851	675 281	569 397	654 586
FCTVA	164 529	206 851	650 281	544 397	629 586
Produits des cessions	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0
Diverses RPI	40 654	25 000	25 000	25 000	25 000
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes)	39 064	0	0	0	0
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	63 313	855 386	1 015 633	1 208 658	1 182 734
Emprunt	0	1 166 254	1 259 410	1 669 982	1 250 994
Variation de l'excédent global	-116 326	-1 482 495	0	0	0





Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

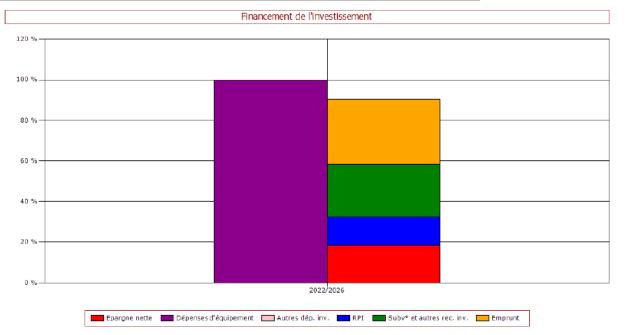
VI. STRUCTURE MOYENNE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Moyenne 2022/2026	€	€/hab	Structure
Dép. d'inv. hs annuité en capital	3 340 699	887,92	100,0%
Dép. d'inv. hs dette	3 340 699	887,92	100,0%
Dépenses d'équipement	3 340 699	887,92	100,0%
Dépenses directes d'équipement	3 340 699	887,92	100,0%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0,00	0,0%
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0,00	0,0%
AC Investissement	0	0,00	0,0%
Autres dépenses d'inv.	0	0,00	0,0%
Remboursements anticipés	0	0,00	0,0%
Financement des investissements	3 020 934	802,93	90,4%
Epargne nette	611 390	162,50	18,3%
Ressources propres d'inv. (RPI)	467 259	124,19	14,0%
FCTVA	439 128	116,71	13,1%
Produits des cessions	0	0,00	0,0%
AC Investissement	0	0,00	0,0%
Diverses RPI	28 131	7,48	0,8%
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0,00	0,0%
Fonds affectés (amendes)	7 813	2,08	0,2%
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	865 145	229,94	25,9%
Emprunt	1 069 328	284,21	32,0%
Variation de l'excédent global	-319 764	-84,99	-9,6%

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Moyenne 2022/2026	€	€/hab	Structure
Excédent global de clôture (EGC)	796 499	211,70	23,8%



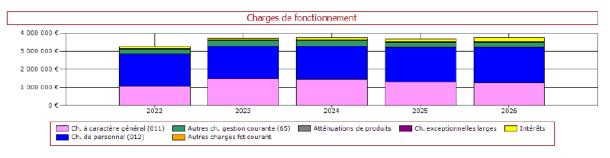
ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

VII. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

VII.1 - Montant des charges de fonctionnement

€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges fct courant strictes	3 169 179	3 626 048	3 629 680	3 544 259	3 547 532
Charges à caractère général	1 086 108	1 488 900	1 441 693	1 314 173	1 274 769
Charges de personnel	1 768 128	1 821 172	1 866 701	1 904 035	1 942 116
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	314 943	315 976	321 285	326 051	330 647
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	7 878	8 000	8 000	8 000	8 000
Charges fct courant	3 177 057	3 634 048	3 637 680	3 552 259	3 555 532
Charges exceptionnelles larges *	647	5 000	5 000	5 000	5 000
Charges fct hs intérêts	3 177 704	3 639 048	3 642 680	3 557 259	3 560 532
Intérêts	75 717	87 633	124 188	159 261	189 886
Charges de fonctionnement	3 253 421	3 726 681	3 766 868	3 716 520	3 750 418

^{*} y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)



VII.2 - Evolution nominale des charges de fonctionnement

	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Charges fct courant strictes	2,9%	14,4%	0,1%	-2,4%	0,1%
Charges à caractère général	4,1%	37,1%	-3,2%	-8,8%	-3,0%
Charges de personnel	2,4%	3,0%	2,5%	2,0%	2,0%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	1,2%	0,3%	1,7%	1,5%	1,4%
Autres charges fct courant	S.O.	s.o.	S.O.	s.o.	S.O.
Atténuations de produits	0,4%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fct courant	2,9%	14,4%	0,1%	-2,3%	0,1%
Charges exceptionnelles larges *	66,7%	672,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fct hs intérêts	2,9%	14,5%	0,1%	-2,3%	0,1%
Intérêts	25,8%	15,7%	41,7%	28,2%	19,2%
Charges de fonctionnement	3,6%	14,5%	1,1%	-1,3%	0,9%

^{*} y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

VII.3 - Evolution réelle des charges de fonctionnement (hors inflation)

	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25	
Charges fct courant strictes	0,1%	9,7%	-2,8%	-4,4%	-1,6%	
Charges à caractère général	1,3%	31,4%	-6,0%	-10,7%	-4,7%	
Charges de personnel	-0,4%	-1,2%	-0,5%	-0,1%	0,2%	
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	-1,5%	-3,8%	-1,3%	-0,6%	-0,3%	
Autres charges fct courant	s.o.	S.O.	S.O.	s.o.	s.o.	
Atténuations de produits	-2,3%	-2,6%	-2,9%	-2,1%	-1,7%	
Charges fct courant	0,1%	9,7%	-2,8%	-4,4%	-1,6%	
Charges exceptionnelles larges *	62,2%	640,9%	-2,9%	-2,1%	-1,7%	
Charges fct hs intérêts	0,1%	9,8%	-2,8%	-4,4%	-1,6%	
Intérêts	22,4%	11,0%	37,6%	25,6%	17,2%	
Charges de fonctionnement	0,8%	9,8%	-1,9%	-3,4%	-0,8%	
* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)						
Inflation budgétaire	2,78%	4,30%	3,00%	2,10%	1,75%	

VIII. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

VIII.1 - Montant des produits de fonctionnement

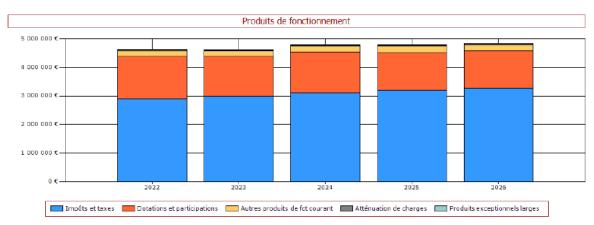
€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits fct courant stricts	4 562 671	4 569 207	4 726 155	4 722 323	4 786 007
Impôts et taxes	2 901 632	2 996 270	3 102 470	3 194 189	3 259 930
Contributions directes	2 337 938	2 509 452	2 609 530	2 701 327	2 773 946
Dotation communautaire reçue	83 750	80 780	80 780	80 780	80 780
AC reçue	78 780	78 780	78 780	78 780	78 780
DSC reçue	4 970	2 000	2 000	2 000	2 000
Fonds départemental DMTO	353 928	280 000	285 600	291 312	297 138
Taxe sur les pylônes électriques	0	0	0	0	0
Taxe sur les déchets stockés	0	0	0	0	0
Taxe Gemapi	0	0	0	0	0
Taxe locale sur la publicité extérieure	0	0	0	0	0
Taxe additionnelle DMTO	0	0	0	0	0
Attribution FPIC	71 027	69 949	69 350	62 415	48 545
Solde impôts et taxes	54 989	56 089	57 211	58 355	59 522
Dotations et participations	1 469 641	1 377 364	1 423 055	1 323 191	1 316 728
DGF	1 447 276	1 315 001	1 306 912	1 300 031	1 293 245
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	7 375	7 080	7 229	7 253	7 257
Compensations pertes bases	0	0	0	0	0
FCTVA fct	0	0	0	0	0
Dotation COVID	0				
Dotation filet de sécurité	0	39 994	93 318		

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

I .	1	l .		20000 112 1 2020	DOZO: DEZOZO_
Solde participations diverses	14 990	15 290	15 596	15 908	16 226
Autres produits fct courant	191 398	195 573	200 631	204 943	209 349
Produits des services	165 421	169 076	173 604	177 376	181 230
Travaux en régie	0	0	0	0	0
Produits de gestion	25 977	26 497	27 026	27 567	28 118
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	63 624	50 000	51 000	52 020	53 060
PROD. FCT COURANT	4 626 295	4 619 207	4 777 155	4 774 343	4 839 068
Produits exceptionnels larges *	22	1 000	1 000	1 000	1 000
PROD. DE FONCTIONNEMENT	4 626 317	4 620 207	4 778 155	4 775 343	4 840 068

^{*} y compris les produits financiers divers (76 - 762)



VIII.2 - Evolution nominale des produits de fonctionnement

	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Produits fct courant stricts	1,2%	0,1%	3,4%	-0,1%	1,3%
Impôts et taxes	3,0%	3,3%	3,5%	3,0%	2,1%
Contributions directes	4,4%	7,3%	4,0%	3,5%	2,7%
Dotation communautaire reçue	-0,9%	-3,5%	0,0%	0,0%	0,0%
AC reçue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DSC reçue	-20,4%	-59,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Fonds départemental DMTO	-4,3%	-20,9%	2,0%	2,0%	2,0%
Taxe sur les pylônes électriques	\$.0.	s.o.	S.O.	s.o.	\$.0
Taxe sur les déchets stockés	\$.0.	S.O.	S.O.	s.o.	S.0
Taxe Gemapi	S.O.	S.O.	S.O.	s.o.	S.0
Taxe locale sur la publicité extérieure	\$.0.	s.o.	s.o.	s.o.	S.0
Taxe additionnelle DMTO	\$.0.	s.o.	s.o.	s.o.	\$.0
Attribution FPIC	-9,1%	-1,5%	-0,9%	-10,0%	-22,2%
Solde impôts et taxes	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Dotations et participations	-2,7%	-6,3%	3,3%	-7,0%	-0,5%
DGF	-2,8%	-9,1%	-0,6%	-0,5%	-0,5%
Fonds de péréquation divers	\$.0.	S.O.	s.o.	s.o.	\$.0
Compensations fiscales	-0,4%	-4,0%	2,1%	0,3%	0,1%
Compensations pertes bases	\$.0.	S.O.	s.o.	s.o.	\$.0
FCTVA fct	\$.0.	s.o.	s.o.	s.o.	\$.0
Dotation COVID	S.O.	s.o.	s.o.	s.o.	\$.0
Dotation filet de sécurité	\$.0.	s.o.	133,3%	s.o.	\$.0

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

1	1	II .		200004124 202	00201 DL2020
Solde participations diverses	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Autres produits fct courant	2,3%	2,2%	2,6%	2,1%	2,1%
Produits des services	2,3%	2,2%	2,7%	2,2%	2,2%
Travaux en régie	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Produits de gestion	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	-4,4%	-21,4%	2,0%	2,0%	2,0%
PROD. FCT COURANT	1,1%	-0,2%	3,4%	-0,1%	1,4%
Produits exceptionnels larges *	159,7%	n.s.	0,0%	0,0%	0,0%
PROD. DE FONCTIONNEMENT	1,1%	-0,1%	3,4%	-0,1%	1,4%

^{*} y compris les produits financiers divers (76 - 762)

VIII.3 - Evolution réelle des produits de fonctionnement (hors inflation)

	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Produits fct courant stricts	-1,5%	-4,0%	0,4%	-2,1%	-0,4%
Impôts et taxes	0,2%	-1,0%	0,5%	0,8%	0,3%
Contributions directes	1,5%	2,9%	1,0%	1,4%	0,9%
Dotation communautaire reçue	-3,6%	-7,5%	-2,9%	-2,1%	-1,7%
AC reçue	-2,7%	-4,1%	-2,9%	-2,1%	-1,7%
DSC reçue	-22,5%	-61,4%	-2,9%	-2,1%	-1,7%
Fonds départemental DMTO	-6,9%	-24,1%	-1,0%	-0,1%	0,2%
Taxe sur les pylônes électriques	S.O.	s.o.	S.O.	s.o.	S.O.
Taxe sur les déchets stockés	S.O.	S.O.	S.O.	s.o.	\$.0.
Taxe Gemapi	\$.0.	\$.0.	S.O.	\$.0.	S.O.
Taxe locale sur la publicité extérieure	s.0). s	o. s	.o. s	5.0.
Taxe additionnelle DMTO	s.c). S	.o. s	.o. s	i.O.
Attribution FPIC	-11,59	6 -5,6	% -3,7	7% -11,9	9% -23
Solde impôts et taxes	-0,89	6 -2,2	% -1,0)% -0,·	1%
Dotations et participations	-5,3%	6 -10,1	% 0,3	3% -8,9	9% -2
DGF	-5,49	6 -12,9	% -3,5	5% -2,6	
Fonds de péréquation divers	s.c). S	.o. s	.o. s	5.0.
Compensations fiscales	-3,19	6 -8,0	% -0,9	-1,7	7% -1
Compensations pertes bases	s.c	o. s	.o. s	.o. s	5.0.
FCTVA fct	s.c	o. s	.o. s	.o. s	i.O.
Dotation COVID	s.c	o. s	.o. s	.o. s	i.O.
Dotation filet de sécurité	S.0	o. s	o. 126,5	5% s	i.O.
Solde participations diverses	-0,8%	6 -2,2	% -1,0)% -0, ⁻	1%
Autres produits fct courant	-0,5%	6 -2,0	% -0,4	1% 0,0	0%
Produits des services	-0,5%	6 -2,0	% -0,3	3% 0,	1% 0
Travaux en régie	s.c). S	.o. s	.o. s	5.0.
Produits de gestion	-0,89	6 -2,2	.% -1,0)% -0, ⁻	1%
Produits divers d'exploitation	s.c		1		5.0.
Atténuations de charges	-7,0%	6 -24,7	% -1,0)% -0, ⁻	1% 0
PROD. FCT COURANT	-1,6%	6 -4,3	% 0,4	1% -2,	1% -0
Produits exceptionnels larges *	152,69	6 n	.s2,9	9% -2,	
PROD. DE FONCTIONNEMENT	-1.6%	6 -4,2	% 0.4	1% -2,	1% -0

* y compris les	s produits financiers	divers (76 - 762)	

y compris les produits financiers divers (76 - 762)					
Inflation budgétaire	2,78%	4,30%	3,00%	2,10%	1,75%

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

IX. ANALYSE DE LA FISCALITE COMMUNALE

IX.1 - Taux d'imposition communaux

	2022	2023	2024	2025	2026
Taux TH	13,75%	13,75%	13,75%	13,75%	13,75%
Taux FB	31,55%	31,55%	31,55%	31,55%	31,55%
Taux FNB	40,12%	40,12%	40,12%	40,12%	40,12%
Taux CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Evolution	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux CFE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	s.o.

IX.2 - Bases nettes d'imposition

€	2022	2023	2024	2025	2026
Base nette TH	3 934 197	4 233 638	4 402 736	4 556 474	4 674 382
dont base résidences secondaires	3 755 887	4 042 668	4 205 082	4 352 891	4 466 523
Base nette FB	6 477 143	6 943 400	7 217 696	7 469 864	7 668 978
Base nette FNB	77 383	82 629	85 264	87 558	89 129
Base nette CFE	0	0	0	0	0

Evolution nominale	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Base nette TH	4,4%	7,6%	4,0%	3,5%	2,6%
dont base résidences secondaires	4,4%	7,6%	4,0%	3,5%	2,6%
Base nette FB	4,3%	7,2%	4,0%	3,5%	2,7%
Base nette FNB	3,6%	6,8%	3,2%	2,7%	1,8%
Base nette CFE	s.o.	s.o.	\$.0.	S.O.	s.o.

Evolution physique	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Base nette TH	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
dont base résidences secondaires	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Base nette FB	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Base nette FNB	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%
Base nette CFE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	\$.0.
Indice d'actualisation TH	1,039	1,071	1,035	1,030	1,021
Indice d'actualisation FB	1,039	1,071	1,035	1,030	1,021
Indice d'actualisation CFE	1,007	1,006	1,007	1,007	1,007

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE

X. ANALYSE SYNTHETIQUE DES DOTATIONS

X.1 - Population

	2022	2023	2024	2025	2026
Population totale	3 758	3 756	3 761	3 766	3 771
Résidences secondaires	1 669	1 695	1 695	1 695	1 695
Majoration places de caravane*	0	0	0	0	0
Population DGF	5 427	5 451	5 456	5 461	5 466

^(*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR BC en n-1

X.2 - DGF, Fonds de Péréquation et Compensations fiscales

€	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	795 873	798 037	798 488	798 939	799 390
Effet variation de population	2 253	2 164	451	451	451
Effet prélèvement pour péréquation	0	0	0	0	0
Contribution RFP	0	0	0	0	0
Effet CPS*	0	0	0	0	0
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	651 403	516 964	508 424	501 092	493 855
dont DSU	0	0	0	0	0
dont DSR	526 848	398 885	392 081	385 668	378 552
dont DNP	124 555	118 078	116 343	115 424	115 303
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0
+ Ajustements		0	0	0	0
= DGF (A)	1 447 276	1 315 001	1 306 912	1 300 031	1 293 245

(*) En 2011, la fraction CPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOM

FDTP 0 0 0 0 0 + FPIC 71 027 69 949 69 350 62 415 + Compensation perte de bases 0 0 0 0 + DDR + DDU + Autres 0 0 0 0 = Fonds de péréquation (B) 71 027 69 949 69 350 62 415 Compensations fiscales (C) 7 375 7 080 7 229 7 253 DOTATIONS (A) + (B) + (C) 1 525 678 1 392 029 1 383 491 1 369 699 1	0 48 545 0 0 48 545 7 257 1 349 047
+ Compensation perte de bases 0 0 0 0 0 + DDR + DDU + Autres 0 0 0 0 0 = Fonds de péréquation (B) 71 027 69 949 69 350 62 415 Compensations fiscales (C) 7 375 7 080 7 229 7 253	0 48 545 7 257 1 349 047
+ DDR + DDU + Autres 0 0 0 0 0 = Fonds de péréquation (B) 71 027 69 949 69 350 62 415 Compensations fiscales (C) 7 375 7 080 7 229 7 253	7 257 1 349 047
= Fonds de péréquation (B) 71 027 69 949 69 350 62 415 Compensations fiscales (C) 7 375 7 080 7 229 7 253	7 257 1 349 047
Compensations fiscales (C) 7 375 7 080 7 229 7 253	7 257 1 349 047
	1 349 047
DOTATIONS (A) + (B) + (C) 1 525 678 1 392 029 1 383 491 1 369 699	
	126/25
Evolution nominale des dotations communales Moy. 2023/22 2024/23 2025/24 20	320120
Dotation forfaitaire 0,1% 0,3% 0,1% 0,1%	0,1%
Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-1,4%
DGF -2,8% -9,1% -0,6% -0,5%	-0,5%
Fonds de péréquation -9,1% -1,5% -0,9% -10,0%	-22,2%
Compensations fiscales -0,4% -4,0% 2,1% 0,3%	0,1%
Dotations -3,0% -8,8% -0,6% -1,0%	-1,5%
Evolution réelle (hors inflation) Moy. 2023/22 2024/23 2025/24 20	026/25
Dotation forfaitaire -2,6% -3,9% -2,9% -2,0%	-1,7%
Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP) -9,2% -23,9% -4,5% -3,5%	-3,1%
DGF -5,4% -12,9% -3,5% -2,6%	-2,2%
Fonds de péréquation -11,5% -5,6% -3,7% -11,9%	-23,6%
Compensations fiscales -3,1% -8,0% -0,9% -1,7%	-1,7%
Dotations -5,7% -12,5% -3,5% -3,0%	-3,2%
Inflation 2,78% 4,30% 3,00% 2,10%	1,75%

Affiché le

ID: 029-200054724-20230207-DE2023_013-DE